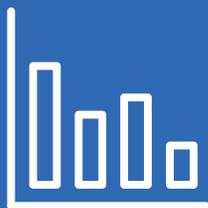


Statistiques

Ministère
de la Sécurité
publique

Criminalité au Québec

Principales tendances 2018



Pour nous joindre

Le contenu de cette publication a été rédigé par la Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques.

Ministère de la Sécurité publique
Tour du Saint-Laurent, 6^e étage
2525, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 2L2

infocom@msp.gouv.qc.ca

Téléphone : 418 646-6777
Sans frais : 1 866 644-6826
Télécopieur : 418 643-0275

Dépôt légal – 2021
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN 978-2-550-88577-1 (PDF)
© Gouvernement du Québec, 2021

Tous les droits réservés pour tous pays. La reproduction et la traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

Faits saillants



Taux de criminalité

Depuis 10 ans, le taux de criminalité au Québec a chuté de 35,9 %. Malgré une légère hausse en 2017, le taux d'infractions par 100 000 habitants est passé de 4 916,4 en 2009 à 3 153,9 en 2018. Cette tendance à la baisse a cependant ralenti depuis quelques années.



Crimes contre la personne

Le taux de crimes contre la personne est 6,9 % moins élevé qu'il ne l'était en 2009. On enregistrait alors 1 059,9 infractions par 100 000 habitants contre 987,1 en 2018. Après avoir chuté de 13,6 % entre 2009 et 2014, le taux de crimes contre la personne progresse depuis (+7,8 %). La hausse des infractions à caractère sexuel déclarées en est la principale cause.



Crimes contre la propriété

Le taux d'infractions contre la propriété diminue depuis 2009. Il est passé de 3 329,6 à 1 744,7, soit une décroissance de 47,6 %. Par son volume, la diminution des vols de 5 000 \$ ou moins influence le plus cette tendance à la baisse. La fraude est la seule catégorie d'infractions contre la propriété dont le taux est en progression (+39,8 %).



Infractions liées aux drogues

Le taux d'infractions liées aux drogues est en diminution (-14,6 %) depuis 2009, principalement en raison de la décroissance (-40,8 %) du taux d'infractions liées au cannabis entre 2009 et 2018, l'équivalent annuel de 5 105 infractions de moins enregistrées par les corps de police. Si ce n'était de la diminution des infractions relatives au cannabis, le taux d'infractions liées aux drogues et aux autres substances connaîtrait plutôt une progression (+55,8 %).



Crimes motivés par la haine

Entre 2009 et 2018, le taux de crimes motivés par la haine est passé de 2,5 à 4,8 par 100 000 habitants, soit un peu plus que le double. Cette augmentation a été enregistrée principalement au cours des années 2013 à 2017. La religion est le motif le plus souvent invoqué.

Table des matières

FAITS SAILLANTS.....	3
TABLE DES MATIÈRES	4
LISTE DES GRAPHIQUES	5
LISTE DES TABLEAUX	6
MÉTHODOLOGIE	7
INTRODUCTION.....	10
CHAPITRE 1	11
1.1 Le taux de criminalité poursuit sa tendance à la baisse	11
1.2 La criminalité se compose de plus de la moitié d’infractions contre la propriété	12
1.3 L’Indice de gravité de la criminalité est moins élevé qu’il y a 10 ans	14
1.4 Le portrait régional s’inscrit dans les mêmes tendances	15
CHAPITRE 2	16
2.1 Une quatrième hausse consécutive du taux d’infractions contre la personne.....	16
2.1.1 Le portrait régional des infractions contre la personne.....	19
2.2 Une décennie marquée par la baisse des infractions contre la propriété.....	19
2.2.1 Le portrait régional des infractions contre la propriété	22
2.3 Une première baisse des autres infractions au <i>Code criminel</i> depuis 2015.....	23
2.3.1 Le portrait régional des autres infractions au <i>Code criminel</i>	25
2.4 Les infractions relatives à la conduite de véhicules : de nouveau à la baisse.....	26
2.4.1 Le portrait régional des infractions relatives à la conduite de véhicules	29
2.5 Les infractions relatives aux drogues et aux autres substances sont en baisse	30
2.5.1 Le portrait régional des infractions relatives aux drogues et aux autres substances	34
CHAPITRE 3	35
3.1 Les crimes motivés par la haine sont en progression.....	35
3.2 La religion : le motif le plus souvent invoqué	36
3.3 Les crimes motivés par la haine sont souvent des crimes contre la personne	37
TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES.....	38
ANNEXE	43
RÉFÉRENCES.....	45

Liste des graphiques

Graphique 1	Évolution du taux global de la criminalité, Québec, 2019 à 2018 ^p	11
Graphique 2	Répartition (en %) des principales catégories d'infractions, Québec, 2009, 2017 ^a et 2018 ^p	12
Graphique 3	Évolution de l'Indice de gravité de la criminalité, Québec, 2009 à 2018 ^p	14
Graphique 4	Évolution de l'Indice de gravité de la criminalité des crimes violents, Québec, 2009 à 2018 ^p	14
Graphique 5	Évolution de l'Indice de gravité de la criminalité des crimes sans violence, Québec, 2009 à 2018 ^p	14
Graphique 6	Évolution du taux d'infractions contre la personne, Québec, 2009 à 2018 ^p	16
Graphique 7	Évolution du taux d'agressions sexuelles et des autres infractions d'ordre sexuel, Québec, 2009 à 2018 ^p	17
Graphique 8	Évolution du taux d'infractions contre la propriété, Québec, 2009 à 2018 ^p	20
Graphique 9	Évolution du taux de fraudes et de vols de plus de 5 000 \$, 2009 à 2018 ^p	20
Graphique 10	Évolution du taux des autres infractions au Code criminel, Québec, 2009 à 2018 ^p	23
Graphique 11	Évolution du taux d'infractions relatives à la conduite de véhicules, Québec, 2009 à 2018 ^p	26
Graphique 12	Évolution du taux d'infractions liées à la conduite avec facultés affaiblies et au délit de fuite, Québec, 2009 à 2018 ^p	27
Graphique 13	Évolution du taux d'infractions relatives aux drogues et aux autres substances, Québec, 2009 à 2018 ^p	30
Graphique 14	Répartition (en %) des infractions relatives aux drogues et aux autres substances selon le type de substance, Québec, 2018 ^p	33
Graphique 15	Répartition (en %) des infractions relatives au cannabis, Québec, 2018 ^p	33
Graphique 16	Évolution du taux de crimes motivés par la haine, Québec, 2009 à 2018 ^p	35
Graphique 17	Répartition (en nombre) des crimes motivés par la haine selon la catégorie d'infractions, Québec, 2017 ^a et 2018 ^p	37

Liste des tableaux

Tableau 1	Évolution du nombre et du taux des principales catégories d'infractions, Québec, 2019, 2017 ^a et 2018 ^p	12
Tableau 2	Nombre et taux d'infractions au Code criminel selon la région administrative, Québec, 2009, 2017 ^a et 2018 ^p	15
Tableau 3	Nombre et taux d'infractions contre la personne, Québec, 2009, 2017 ^a et 2018 ^p	18
Tableau 4	Nombre et taux régionaux d'infractions contre la personne, Québec, 2009, 2017 ^a et 2018 ^p	19
Tableau 5	Nombre et taux d'infractions contre la propriété, Québec, 2009, 2017 ^a et 2018 ^p	21
Tableau 6	Nombre et taux régionaux d'infractions contre la propriété, Québec, 2009, 2017 ^a et 2018 ^p	22
Tableau 7	Nombre et taux des autres infractions au Code criminel, Québec, 2009, 2017 ^a et 2018 ^p ..	24
Tableau 8	Nombre et taux régionaux des autres infractions au Code criminel, Québec, 2009, 2017 ^a et 2018 ^p	25
Tableau 9	Nombre et taux d'infractions relatives à la conduite de véhicules, Québec, 2009, 2017 ^a et 2018 ^p	28
Tableau 10	Nombre et taux régionaux d'infractions relatives à la conduite de véhicules, Québec, 2009, 2017 ^a et 2018 ^p	29
Tableau 11	Nombre et taux d'infractions relatives aux drogues et aux autres substances, Québec, 2009, 2017 ^a et 2018 ^p	31
Tableau 12	Nombre et taux d'infractions relatives aux drogues et aux autres substances selon le type de substance, Québec, 2009, 2017 ^a et 2018 ^p	32
Tableau 13	Nombre et taux régionaux d'infractions relatives aux drogues et aux autres substances, Québec, 2009, 2017 ^a et 2018 ^p	34
Tableau 14	Nombre et taux de crimes motivés par la haine, Québec, 2009 à 2018 ^p	35

Tableaux complémentaires :

Tableau 15	Nombre de crimes motivés par la haine selon le motif, Québec, 2009, 2017 ^a et 2018 ^p	36
Tableau 16	Évolution du nombre d'infractions selon la catégorie d'infractions, Québec, 2013 à 2018 ^p	38
Tableau 17	Évolution du taux d'infractions selon la catégorie d'infractions, Québec, 2013 à 2018 ^p	39
Tableau 18	Nombre et taux d'infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales par corps de police, Québec, 2018 ^p	40
Tableau 19	Nombre et taux d'auteurs présumés chez les jeunes et les adultes selon la catégorie d'infractions, Québec, 2009 et 2018 ^p	41
Tableau 20	Nombre et taux d'auteurs présumés chez les jeunes et les adultes selon la catégorie d'infractions, Québec, 2017 ^a et 2018 ^p	42

Méthodologie

Programme de déclaration uniforme de la criminalité

Les statistiques présentées dans cette publication ont été compilées à partir des données colligées par les corps de police québécois selon les règles du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC). Ce programme pancanadien est administré par le Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ), sous l'autorité de Statistique Canada. Le Programme DUC permet de mesurer la nature et l'évolution de la criminalité signalée à la police chaque année civile. Le ministère de la Sécurité publique (MSP) a pour responsabilité de recueillir et de colliger les infractions criminelles déclarées à la police au Québec.

Une nouvelle version de ce programme (DUC 2) a été lancée en 1988 afin de recueillir des renseignements plus précis sur les affaires criminelles et leurs caractéristiques. La DUC basée sur l'affaire est constituée de trois banques de données : les affaires criminelles, les victimes et les auteurs présumés. La version actuellement utilisée est la 2.2, modifiée et améliorée en 2004.

Notons que la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et différents corps de police autochtones (CPA) ne déclarent pas d'infractions au Programme DUC 2.2. Au total, cinq CPA font leurs déclarations à la dernière version du programme, soit Mashteuiatsh, Listuguj, Pessamit, Wendake et Uashat Mak Mani-Utenam. Les autres CPA déclarent les infractions à l'aide de la version DUC 1.0 à base de données agrégées, un instrument de collecte beaucoup moins détaillé qui est toujours utilisé par certains corps de police au pays.

Contrôle de la qualité des données

Le MSP exerce un contrôle mensuel de la qualité des données. Des processus de validation rigoureux ont été mis en place dans le but de détecter les erreurs liées aux règles de déclaration du Programme DUC et de garantir la cohérence interne des données. De plus, des vérifications bisannuelles de toutes les données sont effectuées, avec la collaboration du CCSJ, pour en assurer l'intégrité. Une attention particulière est accordée aux données sur les homicides et les crimes motivés par la haine qui font l'objet de vérifications supplémentaires.

Limites des statistiques sur la criminalité

Pour faire partie des statistiques, une infraction doit franchir trois étapes : être détectée, être signalée à un corps de police et être enregistrée par celui-ci au Programme DUC. Le nombre de signalements peut cependant varier selon le type d'infraction¹. Par exemple, les introductions par effraction sont signalées à la police dans 50 % des cas, tandis que les voies de fait ne le seraient que dans 3 % des cas².

De plus, ces données sont influencées par les pratiques policières, notamment les opérations policières qui visent certaines infractions, par exemple la conduite avec les facultés affaiblies. Cela se reflétera généralement dans les statistiques par une hausse des infractions ciblées par les corps de police.

Extraction des données

Les statistiques criminelles de 2018 sont composées des événements enregistrés par les corps de police avant le 1^{er} mai 2019, la date où les données sont extraites. Puisque la banque de données est dynamique, l'extraction des données est réalisée quatre mois après le début de l'année suivante. Cette procédure permet d'obtenir les données les plus fiables, notamment sur l'auteur présumé et le classement du dossier. À ce moment, les données concernant l'année précédente sont actualisées et deviennent alors une mesure définitive.

Dénombrement des infractions

Les organisations policières peuvent enregistrer jusqu'à quatre infractions découlant d'un même événement. Par contre, seulement l'infraction la plus grave est comptabilisée pour établir le taux de criminalité. Cette convention peut engendrer une sous-estimation des infractions les moins importantes en matière de gravité.

1. Marc OUIMET (2015), *Les causes du crime : examen des théories explicatives de la délinquance, du passage à l'acte et de la criminalité*, Québec, Presses de l'Université Laval, 586 p.

2. Samuel PERREAULT (2015), « La victimisation criminelle au Canada, 2014 », *Juristat*, vol. 35, n° 1, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, 45 p.

De plus, le dénombrement des infractions varie selon la catégorie de crimes. Pour la plupart des infractions contre la personne, le nombre correspond au nombre de victimes, sauf quelques exceptions telles que le vol qualifié, le leurre ou l'extorsion. Pour ces infractions, tout comme pour celles contre la propriété et les autres infractions au *Code criminel*, le décompte s'effectue par affaire (ou événement) sans considérer le nombre de victimes.

Procédés de calculs

Pour le calcul du taux et de sa variation, on utilise la valeur réelle qui peut s'étendre jusqu'à 15 décimales et non pas la valeur affichée dans les tableaux et les graphiques, qui est limitée à une décimale. Le calcul fait à partir de la valeur réelle garantit l'exactitude des résultats, particulièrement ceux avec des nombres décimaux.

Classification des catégories d'infractions

Le Programme DUC regroupe les données selon sept catégories d'infractions. Les infractions au *Code criminel* sont réparties en trois grandes catégories : les infractions contre la personne, les infractions contre la propriété et les autres infractions. On trouve également quatre autres catégories, soit les infractions relatives à la conduite de véhicules, les infractions relatives aux drogues et aux autres substances, les infractions aux autres lois fédérales et les infractions à des lois provinciales. L'annexe présente le détail de la classification des catégories d'infractions.

Taux de criminalité

Le taux de criminalité est le rapport entre le nombre d'infractions déclarées et la population, exprimé par 100 000 habitants. Il permet de comparer la fréquence des infractions entre les années, les territoires ou les groupes de la population (c.-à-d. en fonction du sexe ou de l'âge). On le calcule selon la formule suivante : le nombre d'infractions divisé par la population visée multiplié par 100 000.

Les données démographiques proviennent de Statistique Canada et sont obtenues de l'Institut de la statistique du Québec. Cependant, les taux de criminalité sur les territoires des corps de police municipaux sont calculés selon les chiffres de population établis annuellement par décret gouvernemental et publiés dans la *Gazette officielle du Québec*. Ces données représentent la référence de population utilisée pour l'administration courante des municipalités.

Note

Le taux de criminalité global exclut les infractions relatives à la conduite de véhicules prévues dans le *Code criminel* et les infractions à d'autres lois fédérales, comme les infractions relatives aux drogues ainsi que les infractions à des lois provinciales.

Indice de gravité de la criminalité

L'Indice de gravité de la criminalité (IGC) est une mesure complémentaire au taux de criminalité qui permet d'examiner les variations annuelles de la criminalité selon la gravité des crimes déclarés³. Un poids est attribué à chaque type d'infraction selon sa gravité. Le poids est déterminé à partir du taux d'incarcération multiplié par la durée moyenne des peines d'incarcération, en jours, qui ont été imposées par les tribunaux. Conséquemment, plus la peine moyenne est sévère, plus le poids attribué à l'infraction sera important. Notons que l'IGC prend aussi en compte le volume des infractions.

Dans le présent rapport, l'IGC se calcule en faisant la somme des catégories d'infractions pondérées et déclarées au Québec, divisée par l'ensemble de la population québécoise. Il est ensuite normalisé en fonction d'un indice de base prédéterminé, ce qui permet de présenter une mesure de la criminalité sur une échelle dont la valeur maximale est égale à 100.

Cette particularité permet de réduire l'effet des infractions fréquentes et moins graves qui ont une forte incidence sur le taux de criminalité traditionnel. De plus, contrairement au taux de criminalité, l'IGC inclut toutes les infractions au

3. M. WALLACE, J. TURNER, A. MATARAZZO et C. BABYAK (2009), *La mesure de la criminalité : présentation de l'Indice de gravité de la criminalité et des améliorations au Programme de déclaration uniforme de la criminalité*. [En ligne] [<http://www.statcan.gc.ca/pub/85-004-x/85-004-x2009001-fra.pdf>].

Code criminel (y compris celles relatives à la conduite d'un véhicule) ainsi que les infractions aux autres lois fédérales, notamment celles qui concernent les drogues et les stupéfiants.

L'IGC, mis en place en 2009 par Statistique Canada⁴, comprend trois mesures différentes, soit une pour la criminalité globale, une pour les crimes violents et une pour les crimes sans violence.

Précisions concernant les statistiques de la région du Nord-du-Québec

Les statistiques du Nord-du-Québec déclarées au Programme DUC proviennent principalement de trois postes de la Sûreté du Québec (postes de Matagami, de Chapais-Chibougamau et de Lebel-sur-Quévillon), qui se trouvent sur le territoire de la Jamésie. Malgré ce qui précède, les statistiques du Nord-du-Québec sont incomplètes en raison de l'absence de données du corps de police régional de Kativik, situé au Nunavik, parce qu'il ne participe pas au Programme DUC. À ce propos, le Nunavik possède son propre programme de statistiques sur la criminalité, soit le Nunivaat⁵.

Bien que les données sur les infractions au *Code criminel* et aux autres lois pour la région du Nord-du-Québec soient incomplètes, elles sont tout de même comptabilisées pour l'ensemble du Québec et font donc partie des statistiques générales de la criminalité.

Précisions concernant la compilation des crimes motivés par la haine

Depuis 2008, il est possible d'enregistrer les infractions criminelles motivées par la haine fondée sur la race ou l'origine ethnique, la langue, la religion, le sexe, l'âge, la déficience mentale ou physique, l'orientation sexuelle ou tout autre facteur similaire. Une infraction est consignée comme étant motivée par la haine selon la preuve dont dispose le corps de police lors de l'enregistrement de l'affaire. Cela peut inclure des infractions que les policiers soupçonnent fortement d'être motivées par la haine, même s'ils ne peuvent le confirmer. C'est notamment le cas lorsque l'auteur présumé n'a pas été identifié. Notons à ce sujet qu'un crime motivé par la haine doit être classé en fonction des motivations de son auteur présumé et non d'après les caractéristiques de la victime.

Il peut arriver qu'une infraction soit reclassée lorsque des éléments de preuve supplémentaires permettent de confirmer ou d'infirmer qu'elle était motivée par la haine. Puisqu'il est parfois difficile d'établir sur le coup le caractère haineux d'une infraction, le volume de crimes motivés par la haine déclaré par un corps de police est susceptible d'évoluer entre le moment où les données provisoires sont extraites et le moment où elles sont actualisées. De plus, les données sur les crimes motivés par la haine sont plus sujettes à l'interprétation et dépendent de l'expertise des policiers à les reconnaître. Un processus de vérification supplémentaire est prévu pour les crimes motivés par la haine afin de s'assurer de la qualité des données.

4. L'IGC présenté dans ce rapport a été produit avec les données du ministère de la Sécurité publique.

5. Il est possible de consulter les statistiques sur la criminalité recensées par ce programme à l'adresse suivante : [http://www.nunivaat.org/Table.aspx/Indicator/\[Security\]\[Criminality\]Police_Interventions_/2010-06-08-01/12682](http://www.nunivaat.org/Table.aspx/Indicator/[Security][Criminality]Police_Interventions_/2010-06-08-01/12682).

Introduction

La *Loi sur le ministère de la Sécurité publique* (RLRQ, chapitre M-19.3) prévoit que le ministre de la Sécurité publique a parmi ses fonctions de maintenir un service de documentation et de statistiques permettant d'évaluer l'état de la criminalité. Dans la foulée de ce mandat, le MSP diffuse depuis plusieurs années diverses publications⁶ sur les statistiques concernant la criminalité au Québec. La présente publication dresse un portrait des données statistiques issues du Programme DUC pour l'année 2018 et en fait l'analyse.

La publication sur les tendances de la criminalité⁷ présente l'évolution des différentes catégories d'infractions sur une période de 5 ans ou de 10 ans. Cette perspective temporelle est nécessaire afin de mieux apprécier les tendances, à la hausse et à la baisse, de la criminalité au Québec.

Ce rapport annuel est divisé en trois chapitres et les statistiques qui y sont présentées font état de la tendance de la dernière décennie (2009 à 2018) et du portrait annuel (2017 à 2018). Le premier chapitre porte sur l'évolution globale de la criminalité pour l'ensemble du Québec. Le taux de criminalité et l'Indice de gravité de la criminalité y sont notamment abordés. Le deuxième chapitre présente une analyse descriptive de chacune des catégories d'infractions, soit celles prévues par le *Code criminel* (L.R.C. (1985), ch. C-46), celles relatives à la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* (L.C. 1996, ch. 19) et celles relatives à la *Loi sur le cannabis* (L.C. 2018, ch. 16).

Le troisième chapitre présente une analyse des crimes motivés par la haine. L'évolution globale et le motif des infractions y sont présentés.

À la suite de ces trois chapitres, une série de tableaux complémentaires sur les données de 2018 sont présentés. Ces tableaux montrent l'évolution de la criminalité au cours des dix dernières années et les données selon les corps de police. Deux tableaux présentent les données concernant les auteurs présumés de 12 à 17 ans et de 18 ans et plus.

6. Les rapports annuels sur les principales tendances de la criminalité déclarée au Québec sont disponibles sur le site Internet du MSP à l'adresse suivante :

<http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/publications-et-statistiques/statistiques/criminalite.html>.

7. Il est à noter que les analyses statistiques 2018 propres aux infractions contre la personne commises en contexte conjugal, aux infractions sexuelles et à celles visant les aînés seront présentées dans des publications distinctes. L'évolution générale ainsi qu'un profil des victimes et des auteurs présumés y seront notamment abordés.

Chapitre 1

Évolution globale de la criminalité

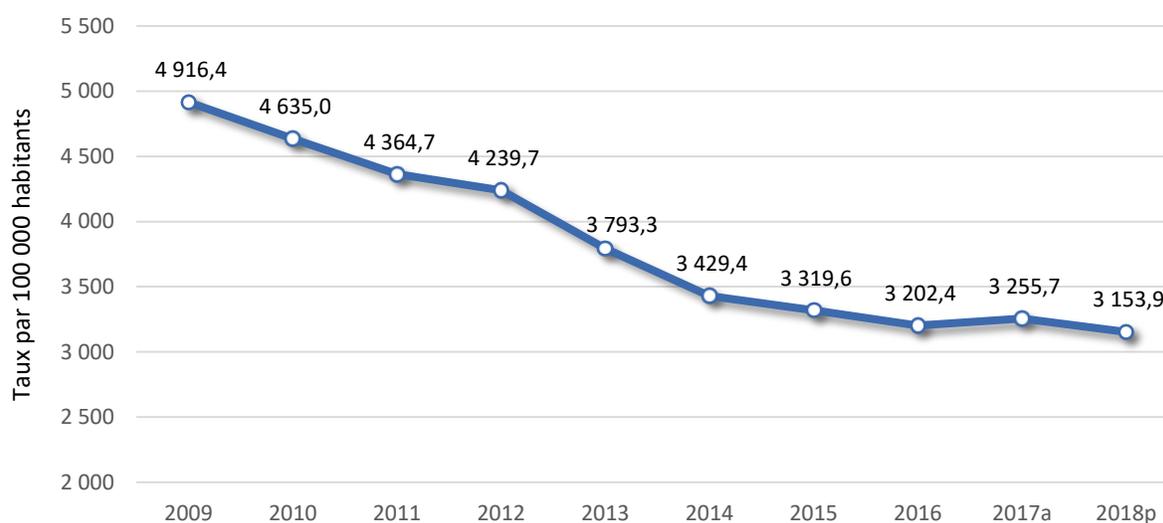
1.1 Le taux de criminalité poursuit sa tendance à la baisse

Globalement, le taux de criminalité par 100 000 habitants montre une tendance à la baisse depuis plusieurs années. Précisons que le taux global de la criminalité inclut les infractions contre la personne, les infractions contre la propriété et les autres infractions au *Code criminel*.

Au cours de la dernière décennie, le taux global de la criminalité a en effet connu une diminution de 35,9 %, se traduisant par une baisse annuelle moyenne de 4,5 %. Ce sont les infractions contre la propriété qui se démarquent par la régression du taux la plus appréciable, soit 47,6 %, contribuant ainsi à la diminution du taux global (tableau 1). Les infractions contre la personne poursuivent toutefois une tendance inverse alors que le taux pour cette catégorie d'infraction a globalement augmenté de 7,8 % au cours des quatre dernières années (tableau 1), ce qui a contribué à ralentir la chute du taux global de la criminalité depuis 2014.

Le taux global de la criminalité poursuit néanmoins sa chute en 2018, malgré la légère hausse enregistrée en 2017, passant de 3 255,7 à 3 153,9, ce qui représente une diminution de 3,1 %. D'ailleurs, la hausse observée en 2017 est la seule à s'être produite depuis 2009 (graphique 1). Ce sont les infractions contre la propriété qui montrent les diminutions de taux (-4,8 %) les plus importantes en 2018, suivies des autres infractions au *Code criminel* (-4,6 %). Quant aux infractions contre la personne, elles demeurent stables avec une faible hausse de 0,7 % au cours de la dernière année de référence (tableau 1).

Graphique 1 Évolution du taux global de la criminalité, Québec, 2009 à 2018^p



a : données actualisées p : données provisoires
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 1 Évolution du nombre et du taux des principales catégories d'infractions, Québec, 2019, 2017^a et 2018^p

Principales catégories d'infractions	2009	2017 ^a	2018 ^p	Variation 2009/2018 ^p (%)	Variation 2017 ^a /2018 ^p (%)	Variation annuelle moyenne (2009/2018 ^p) (%)
Nombre						
Infractions contre la personne	82 975	81 333	82 824	-0,2	1,8	0,1
Infractions contre la propriété	260 650	152 119	146 393	-43,8	-3,8	-5,7
Autres infractions au <i>Code criminel</i>	41 251	36 693	35 410	-14,2	-3,5	-1,0
Ensemble du Québec	384 876	270 145	264 627	-31,2	-2,0	-3,7
Taux						
Infractions contre la personne	1 059,9	980,2	987,1	-6,9	0,7	-0,7
Infractions contre la propriété	3 329,6	1 833,3	1 744,7	-47,6	-4,8	-6,5
Autres infractions au <i>Code criminel</i>	526,9	442,2	422,0	-19,9	-4,6	-1,8
Ensemble du Québec	4 916,4	3 255,7	3 153,9	-35,9	-3,1	-4,5

a : données actualisées p : données provisoires
 Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

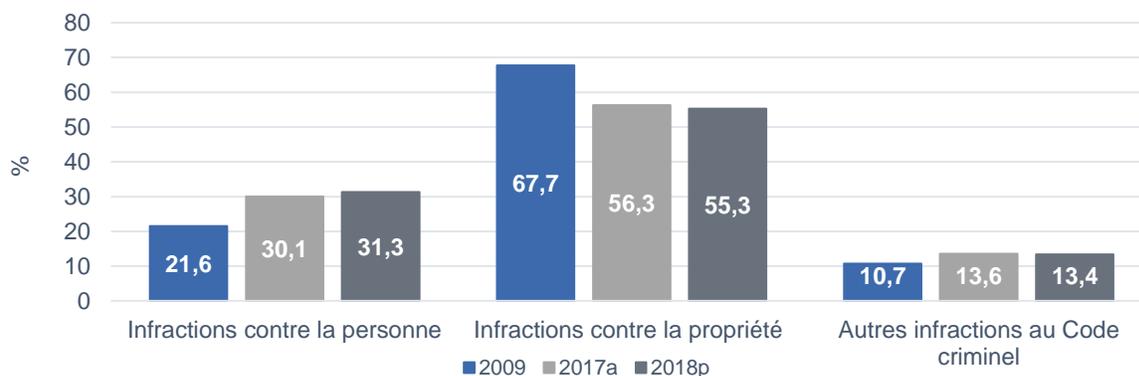
1.2 La criminalité se compose de plus de la moitié d'infractions contre la propriété

Les infractions contre la propriété demeurent la catégorie ayant le plus important volume de déclarations par la police, ce qui influence les variations du taux global de la criminalité.

Néanmoins, cette catégorie diminue en importance depuis les dix dernières années, passant de 67,7 % à 55,3 % des infractions signalées en 2009 et en 2018, au profit des infractions contre la personne. En effet, ces dernières prennent proportionnellement plus d'importance, passant de 21,6 % à 31,3 % au cours de cette période (graphique 2). En 2018, ce sont les vols de 5 000 \$ ou moins (21,2 %) et les voies de fait (16,8 %) qui représentaient le plus grand volume de déclarations parmi ces deux grandes catégories (encadré 1).

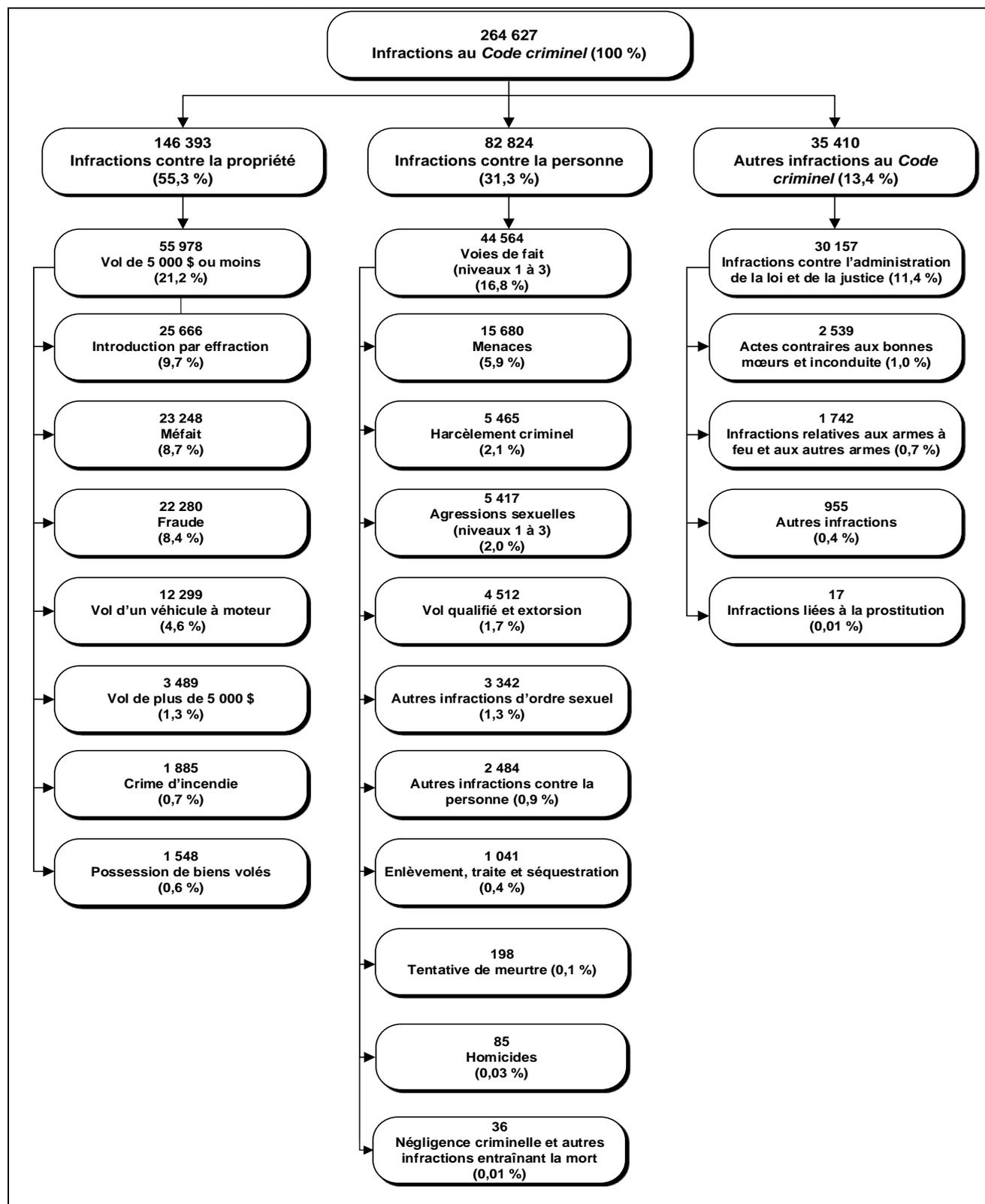
Les autres infractions au *Code criminel* demeurent proportionnellement plutôt stables, passant de 10,7 % à 13,4 % entre 2009 et 2018 (graphique 2) malgré la diminution du nombre d'infractions enregistrées par les corps de police du Québec. Ce sont les infractions contre l'administration de la loi et de la justice qui occupent la plus grande proportion de cette catégorie (encadré 1).

Graphique 2 Répartition (en %) des principales catégories d'infractions, Québec, 2009, 2017^a et 2018^p



a : données actualisées p : données provisoires
 Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Encadré 1 Répartition (en %) des infractions au Code criminel, Québec, 2018^p



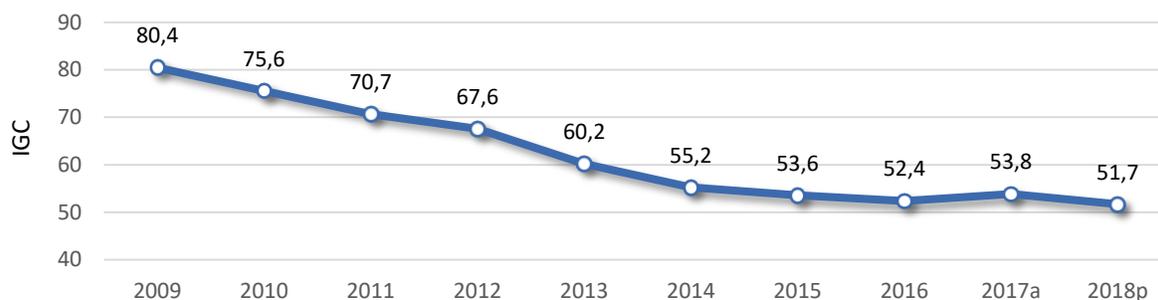
p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

1.3 L'Indice de gravité de la criminalité est moins élevé qu'il y a 10 ans

De même que le taux d'infractions global, l'Indice de gravité de la criminalité (IGC)⁸ est en constante diminution à l'exception de 2017, où il a enregistré une faible hausse. Depuis 2009, l'IGC a diminué de 35,7 % et de 4,0 % dans la dernière année de référence (graphique 3).

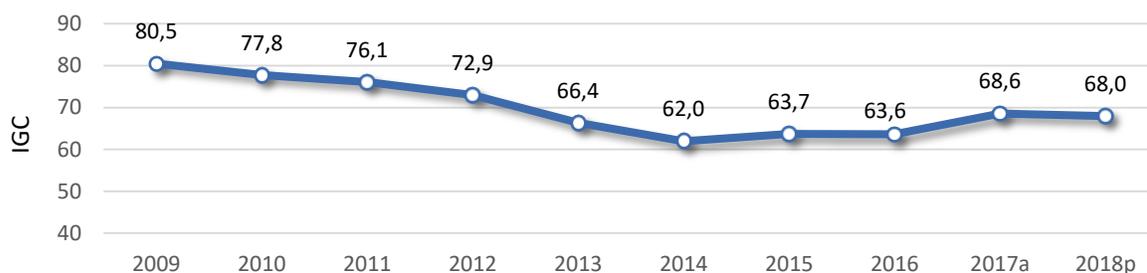
Graphique 3 Évolution de l'Indice de gravité de la criminalité, Québec, 2009 à 2018^p



a : données actualisées p : données provisoires
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

La courbe de l'IGC des crimes violents est marquée par des hausses en 2015 et en 2017. Depuis 2009, l'IGC a baissé de 15,5 %, passant de 80,5 à 68,0. De 2017 à 2018, il est cependant demeuré stable (-0,9 %), passant de 68,6 à 68,0 (graphique 4).

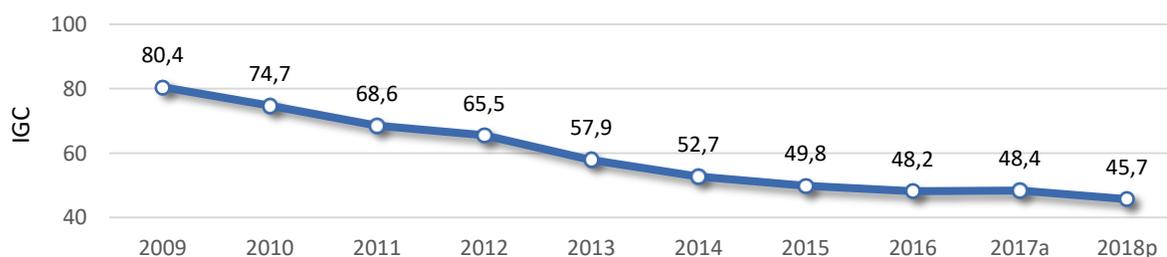
Graphique 4 Évolution de l'Indice de gravité de la criminalité des crimes violents, Québec, 2009 à 2018^p



a : données actualisées p : données provisoires
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

L'IGC des crimes sans violence suit sensiblement la même courbe descendante que celui de l'ensemble de la criminalité. Au cours de la décennie, cet IGC a régressé de 43,2 %, passant de 80,4 à 45,7. De 2017 (48,4) à 2018, cette mesure a diminué de 5,5 % (graphique 5).

Graphique 5 Évolution de l'Indice de gravité de la criminalité des crimes sans violence, Québec, 2009 à 2018^p



a : données actualisées p : données provisoires
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

8. Les IGC des années précédentes diffèrent de ceux présentés dans la présente édition, en raison d'un changement de calcul introduit en 2017.

1.4 Le portrait régional s'inscrit dans les mêmes tendances

Depuis 2009, toutes les régions administratives affichent des diminutions considérables de leur taux de criminalité. C'est notamment le cas pour Lanaudière (-44,8 %), Montréal (-41,1 %) et la Montérégie (-39,3 %) pour lesquelles les baisses sont les plus importantes parmi leurs homologues. L'Abitibi-Témiscamingue se démarque par la plus faible régression (-7,9 %) pour cette même période.

Cette même région se distinguait également en 2018 avec la hausse annuelle (+8,3 %) la plus élevée du taux, passant de 3 804,6 à 4 119,1. Quant à la région de Lanaudière, elle enregistrait la diminution (-8,0 %) du taux la plus importante, passant de 2 841,5 à 2 613,5.

À l'image de l'année précédente, ce sont les trois mêmes régions administratives qui affichaient les taux de criminalité les plus élevés pour l'année 2018, soit la Côte-Nord (4 827,2), l'Abitibi-Témiscamingue (4 119,1) et Montréal (3 949,7). Inversement, les régions du Nord-du-Québec (1 516,7), de la Chaudière-Appalaches (1 952,5) et du Bas-Saint-Laurent (2 409,0) enregistraient les taux les plus faibles, comme c'était le cas en 2017 (tableau 2).

Rappelons que le Nord-du-Québec compte plusieurs corps de police autochtones qui ne contribuent pas à la DUC 2.2. Par conséquent, les données provenant de ceux-ci ne sont pas incluses dans ce rapport. Le portrait de cette région n'est donc pas complet.

Tableau 2 Nombre et taux d'infractions au Code criminel selon la région administrative, Québec, 2009, 2017^a et 2018^p

Région administrative	Nombre			Variation du nombre 2009/2018 ^p (%)	Variation du nombre 2017 ^a /2018 ^p (%)	Taux			Variation du taux 2009/2018 ^p (%)	Variation du taux 2017 ^a /2018 ^p (%)
	2009	2017 ^a	2018 ^p			2009	2017 ^a	2018 ^p		
Bas-Saint-Laurent	6 820	4 712	4 755	-30,3	0,9	3 395,2	2 384,9	2 409,0	-29,0	1,0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	12 154	8 789	8 483	-30,2	-3,5	4 467,4	3 171,3	3 058,0	-31,5	-3,6
Capitale-Nationale	28 690	24 358	23 795	-17,1	-2,3	4 179,7	3 294,8	3 193,4	-23,6	-3,1
Mauricie	13 477	8 738	8 732	-35,2	-0,1	5 156,5	3 256,6	3 242,1	-37,1	-0,4
Estrie	12 553	9 509	9 560	-23,8	0,5	4 085,6	2 943,9	2 928,2	-28,3	-0,5
Montréal	129 065	82 852	80 155	-37,9	-3,3	6 708,9	4 168,1	3 949,7	-41,1	-5,2
Outaouais	19 264	14 721	14 070	-27,0	-4,4	5 381,2	3 796,1	3 600,0	-33,1	-5,2
Abitibi-Témiscamingue	6 499	5 613	6 076	-6,5	8,2	4 473,2	3 804,6	4 119,1	-7,9	8,3
Côte-Nord	5 825	4 325	4 403	-24,4	1,8	6 116,4	4 710,6	4 827,2	-21,1	2,5
Nord-du-Québec	877	720	691	-21,2	-4,0	2 111,3	1 597,9	1 516,7	-28,2	-5,1
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	3 093	2 539	2 469	-20,2	-2,8	3 303,0	2 805,6	2 721,9	-17,6	-3,0
Chaudière-Appalaches	11 866	8 332	8 320	-29,9	-0,1	2 952,6	1 965,5	1 952,5	-33,9	-0,7
Laval	16 478	12 724	12 857	-22,0	1,0	4 212,8	2 969,0	2 970,3	-29,5	0,0
Lanaudière	21 587	14 281	13 275	-38,5	-7,0	4 731,2	2 841,5	2 613,5	-44,8	-8,0
Laurentides	26 355	20 279	19 743	-25,1	-2,6	4 877,6	3 364,7	3 231,2	-33,8	-4,0
Montérégie	59 584	40 172	39 529	-33,7	-1,6	4 186,5	2 610,8	2 543,2	-39,3	-2,6
Centre-du-Québec	10 689	7 481	7 714	-27,8	3,1	4 645,8	3 047,4	3 118,9	-32,9	2,3
Ensemble du Québec	384 876	270 145	264 627	-31,2	-2,0	4 916,4	3 255,7	3 153,9	-35,9	-3,1

a : données actualisées p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Chapitre 2

Évolution des catégories d'infractions

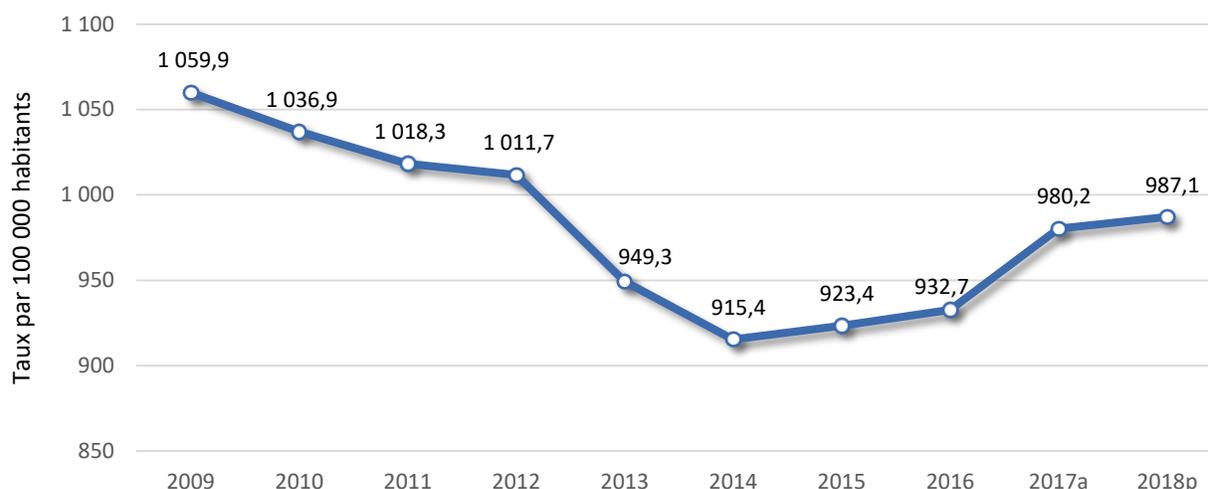
2.1 Une quatrième hausse consécutive du taux d'infractions contre la personne

Le taux d'infractions contre la personne a poursuivi sa recrudescence pour une quatrième année consécutive. En effet, le taux est passé de 915,4 par 100 000 habitants en 2014 à 987,1 en 2018. Toutefois, ce dernier demeure 6,9 % inférieur à celui enregistré en 2009 (1 059,9) (graphique 6). Pour cette période, l'augmentation la plus marquée du volume annuel d'infractions enregistrées concerne les autres infractions d'ordre sexuel⁹ qui se sont multipliées par un facteur de 3,1 et pour lesquelles l'écart entre les années 2009 et 2018 est de 2 265 infractions. À l'inverse, le taux de vols qualifiés et d'extorsions a baissé de 42,1 %, passant de 92,9 à 53,8, soit une diminution de 2 757 infractions.

Le taux d'infractions contre la personne a toutefois peu varié (+0,7 %) entre 2017 et 2018. Cependant, certaines infractions de cette catégorie se démarquent par des variations plus importantes. C'est notamment le cas des enlèvements, traites et séquestrations (-21,6 %) et des tentatives de meurtre (-15,2 %), qui présentent les régressions de taux les plus marquées.

Inversement, les infractions de négligence criminelle (+36,9 %), les autres infractions d'ordre sexuel (+13,1 %) et les agressions sexuelles (+10,3 %) présentent les augmentations les plus notables. Toutefois, étant donné le petit nombre de cas de négligence criminelle (36), celles-ci ont peu d'influence sur la catégorie comparativement aux agressions sexuelles (5 417) et aux autres infractions d'ordre sexuel (3 342) (tableau 3).

Graphique 6 Évolution du taux d'infractions contre la personne, Québec, 2009 à 2018^p



a : données actualisées p : données provisoires
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

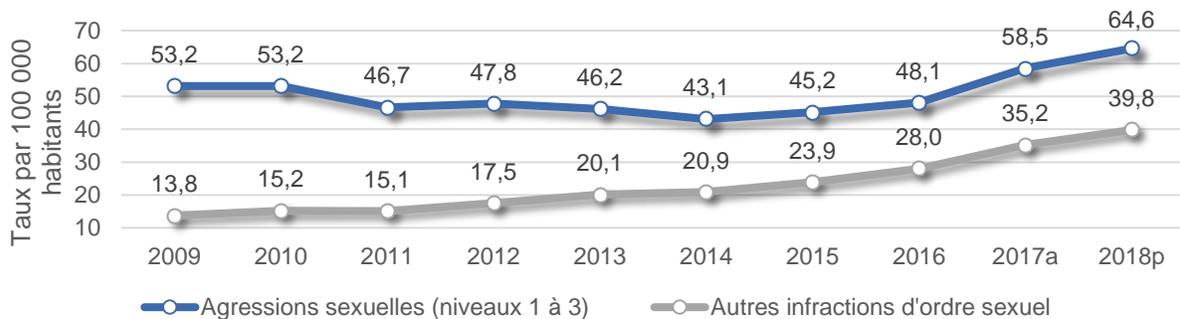
De 2009 à 2018, les autres infractions d'ordre sexuel et les agressions sexuelles ont connu une recrudescence de leur taux. Concrètement, il y a eu une augmentation du volume d'infractions déclarées aux corps de police de 2 265 autres infractions d'ordre sexuel et de 1 254 agressions sexuelles au cours de cette période (graphique 7).

9. Les autres infractions d'ordre sexuel regroupent, entre autres, les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le leurre, le voyeurisme et la publication non consentuée d'images intimes. La *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation*, entrée en vigueur en 2014, a entraîné plusieurs modifications au *Code criminel*, notamment pour les infractions relatives au proxénétisme. Celles-ci, auparavant dans la catégorie des autres infractions au *Code criminel*, font maintenant partie de la catégorie des infractions contre la personne.

En raison de sa forte médiatisation, le mouvement social #MoiAussi¹⁰, qui a vu le jour à l'automne 2017, semble avoir influencé à la hausse le nombre de signalements de ces infractions aux policiers. À l'échelle canadienne, le nombre d'agressions sexuelles déclarées par la police en octobre et en novembre 2017 était supérieur à tous les autres mois depuis que des données comparables sont disponibles. L'analyse des données démontre que la hausse du nombre de déclarations s'est poursuivie en 2018¹¹. Au Québec, le nombre d'agressions sexuelles a augmenté de 11,6 % en 2018, passant de 4 856 en 2017 à 5 417 infractions (tableau 3).

Néanmoins, les agressions sexuelles demeurent des infractions peu déclarées. En effet, selon l'Enquête sociale générale sur la victimisation de 2014, les agressions sexuelles ne seraient déclarées que dans 5 % des cas¹².

Graphique 7 Évolution du taux d'agressions sexuelles et des autres infractions d'ordre sexuel, Québec, 2009 à 2018^p



a : données actualisées p : données provisoires
 Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

10. Le mouvement #MoiAussi, qui a vu le jour à l'automne 2017, a permis aux personnes d'indiquer dans les médias sociaux, au moyen du mot-clic #MoiAussi, qu'elles avaient été victimes de violence, de harcèlement ou de toute autre forme d'inconduite sexuelle au cours de leur vie.

11. Greg MOREAU (2019), « Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2018 », *Juristat*, vol. 39, n° 1, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, 73 p.

12. Samuel PERREAU (2015), « La victimisation criminelle au Canada, 2014 », *Juristat*, vol. 35, n° 1, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, 45 p.

Tableau 3 Nombre et taux d'infractions contre la personne, Québec, 2009, 2017^a et 2018^p

Catégorie d'infractions contre la personne	Nombre			Variation du nombre 2009/2018 ^p (%)	Variation du nombre 2017 ^a /2018 ^p (%)	Taux			Variation du taux 2009/2018 ^p (%)	Variation du taux 2017 ^a /2018 ^p (%)	Variation annuelle moyenne du taux 2009/2018 ^p (%)
	2009	2017 ^a	2018 ^p			2009	2017 ^a	2018 ^p			
Homicide	85	90	85	0,0	-5,6	1,1	1,1	1,0	-6,7	-6,6	0,3
Négligence criminelle	19	26	36	89,5	38,5	0,2	0,3	0,4	76,8	36,9	17,6
Tentative de meurtre	206	231	198	-3,9	-14,3	2,6	2,8	2,4	-10,3	-15,2	2,9
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	45 122	43 713	44 564	-1,2	1,9	576,4	526,8	531,1	-7,9	0,8	-1,0
Agressions sexuelles (niveaux 1 à 3)	4 163	4 856	5 417	30,1	11,6	53,2	58,5	64,6	21,4	10,3	2,1
Autres infractions d'ordre sexuel	1 077	2 923	3 342	210,3	14,3	13,8	35,2	39,8	189,5	13,1	11,9
Enlèvement, traite et séquestration	1 294	1 313	1 041	-19,6	-20,7	16,5	15,8	12,4	-24,9	-21,6	-2,0
Vol qualifié et extorsion	7 269	4 597	4 512	-37,9	-1,8	92,9	55,4	53,8	-42,1	-2,9	-5,5
Harcèlement criminel	4 199	5 754	5 465	30,2	-5,0	53,6	69,3	65,1	21,4	-6,1	2,3
Menaces	16 775	15 280	15 680	-6,5	2,6	214,3	184,1	186,9	-12,8	1,5	-1,4
Autres	2 766	2 550	2 484	-10,2	-2,6	35,3	30,7	29,6	-16,2	-3,7	1,9
Total	82 975	81 333	82 824	-0,2	1,8	1 059,9	980,2	987,1	-6,9	0,7	-0,7

a : données actualisées p : données provisoires
 Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

2.1.1 Le portrait régional des infractions contre la personne

Au cours de la décennie, les régions de l'Abitibi-Témiscamingue (+39,4 %), du Centre-du-Québec (+12,4 %) et de la Capitale-Nationale (+9,8 %) ont enregistré les augmentations les plus élevées du taux d'infractions contre la personne. Inversement, les régions de Montréal (-25,3 %), de Lanaudière (-15,6 %) et de l'Outaouais (-12,4 %) ont connu les diminutions les plus importantes.

Entre 2017 et 2018, trois régions administratives se sont démarquées davantage par leur variation de taux, soit l'Abitibi-Témiscamingue (+11,1 %), le Bas-Saint-Laurent (+10,3 %) et le Nord-du-Québec (-10,6 %).

Malgré une diminution de 2,5 %, la Côte-Nord affiche le taux d'infractions contre la personne le plus élevé (2 281,5) de la province (987,1). C'était également le cas en 2009 (2 123,1) et en 2017 (2 339,5) (tableau 4).

Tableau 4 Nombre et taux régionaux d'infractions contre la personne, Québec, 2009, 2017^a et 2018^p

Région administrative	Nombre			Variation du nombre 2009/2018 ^p (%)	Variation du nombre 2017 ^a /2018 ^p (%)	Taux			Variation du taux 2009/2018 ^p (%)	Variation du taux 2017 ^a /2018 ^p (%)
	2009	2017 ^a	2018 ^p			2009	2017 ^a	2018 ^p		
Bas-Saint-Laurent	1 659	1 545	1 703	2,7	10,2	825,9	782,0	862,8	4,5	10,3
Saguenay-Lac-Saint-Jean	2 740	2 762	2 839	3,6	2,8	1 007,1	996,6	1 023,4	1,6	2,7
Capitale-Nationale	6 539	7 661	7 793	19,2	1,7	952,6	1 036,3	1 045,9	9,8	0,9
Mauricie	2 861	2 692	2 878	0,6	6,9	1 094,7	1 003,3	1 068,6	-2,4	6,5
Estrie	2 307	2 498	2 656	15,1	6,3	750,8	773,4	813,5	8,3	5,2
Montréal	26 462	20 405	20 862	-21,2	2,2	1 375,5	1 026,5	1 028,0	-25,3	0,1
Outaouais	4 928	4 862	4 713	-4,4	-3,1	1 376,6	1 253,8	1 205,9	-12,4	-3,8
Abitibi-Témiscamingue	1 834	2 336	2 596	41,5	11,1	1 262,3	1 583,4	1 759,9	39,4	11,1
Côte-Nord	2 022	2 148	2 081	2,9	-3,1	2 123,1	2 339,5	2 281,5	7,5	-2,5
Nord-du-Québec	229	302	273	19,2	-9,6	551,3	670,2	599,2	8,7	-10,6
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1 113	1 136	1 172	5,3	3,2	1 188,6	1 255,3	1 292,0	8,7	2,9
Chaudière-Appalaches	2 630	2 847	2 979	13,3	4,6	654,4	671,6	699,1	6,8	4,1
Laval	3 355	3 542	3 794	13,1	7,1	857,7	826,5	876,5	2,2	6,1
Lanaudière	4 462	4 335	4 193	-6,0	-3,3	977,9	862,5	825,5	-15,6	-4,3
Laurentides	6 006	6 794	6 932	15,4	2,0	1 111,5	1 127,3	1 134,5	2,1	0,6
Montérégie	11 707	12 906	12 797	9,3	-0,8	822,6	838,8	823,3	0,1	-1,8
Centre-du-Québec	2 121	2 562	2 563	20,8	0,0	921,9	1 043,6	1 036,3	12,4	-0,7
Ensemble du Québec	82 975	81 333	82 824	-0,2	1,8	1 059,9	980,2	987,1	-6,9	0,7

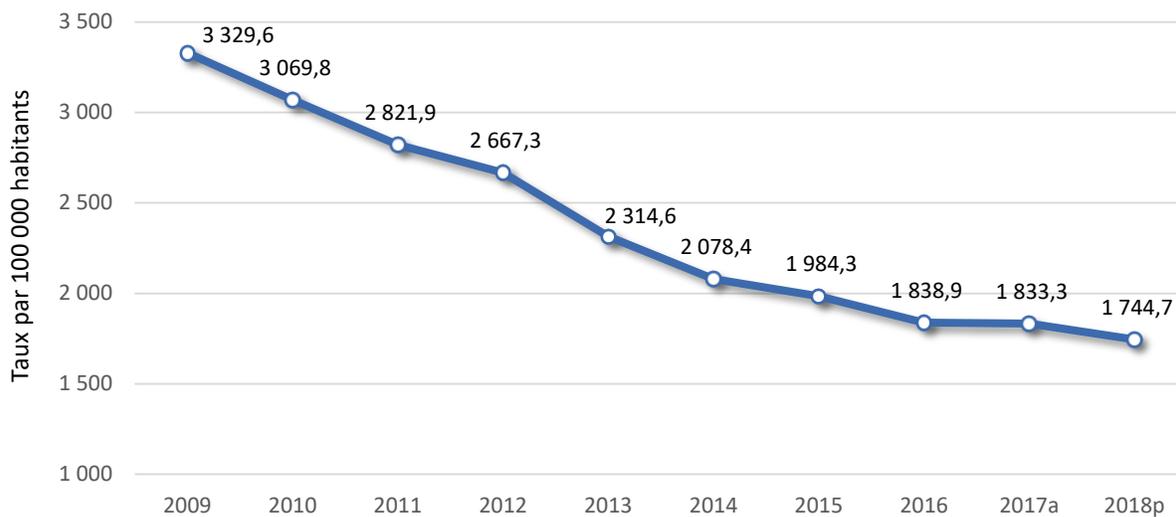
a : données actualisées p : données provisoires
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

2.2 Une décennie marquée par la baisse des infractions contre la propriété

Cette grande catégorie d'infractions a connu une diminution continue de son taux au cours des dix dernières années. Entre 2009 et 2018, le taux a chuté de près de la moitié (-47,6 %), passant de 3 329,6 à 1 744,7. Concrètement, cela signifie qu'il y a eu 114 257 infractions contre la propriété de moins signalées aux corps de police du Québec entre les deux années de référence (graphique 8). De plus, seules les fraudes ont connu une hausse de leur taux (+39,8 %) au cours de la décennie, passant de 190,0 à 265,5. Parallèlement, ce sont les infractions d'introduction par effraction et de vol de véhicules à moteur qui ont connu les diminutions de taux les plus importantes, soit de 58,6 % et de 57,6 % respectivement.

De 2017 à 2018, le taux d'infractions contre la propriété a diminué de 4,8 %, passant de 1 833,3 par 100 000 habitants à 1 744,7. Cette diminution annuelle du taux est cependant inférieure à la variation annuelle moyenne de la dernière décennie (-6,5%). Les infractions dont la diminution a été la plus importante sont les introductions par effraction (-14,6 %) et les méfaits (-8,9 %). Parmi cette catégorie, seuls les vols de plus de 5 000 \$ et les fraudes ont connu une augmentation de leur taux, soit de +15,1 % et de +13,8 % respectivement (tableau 5).

Graphique 8 Évolution du taux d'infractions contre la propriété, Québec, 2009 à 2018^p

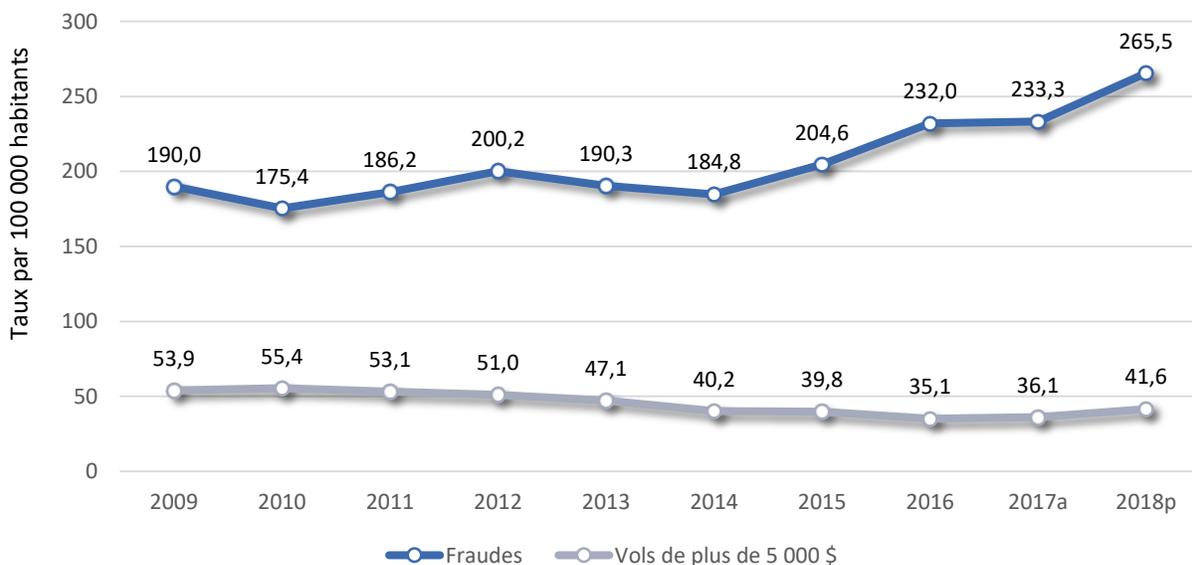


a : données actualisées p : données provisoires
 Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Bien que les premières années de la décennie se caractérisent par une instabilité dans la variation du taux de fraudes, on note que celui-ci est en constante augmentation depuis 2015, passant de 204,6 infractions par 100 000 habitants à 265,5 en 2018. Cela représente une hausse de près de 29,8 % (graphique 9).

En ce qui concerne les vols de plus de 5 000 \$, la décroissance du taux (-22,9 %) est moins importante que celle enregistrée pour le total des infractions contre la propriété au cours de la dernière décennie (-47,6 %). À la suite des diminutions successives enregistrées entre 2011 et 2016, les taux des deux dernières années sont à la hausse. L'augmentation du taux de 15,1 % en 2018 se traduit plus concrètement par une augmentation de 491 infractions signalées aux corps de police du Québec par rapport à l'année précédente (graphique 9).

Graphique 9 Évolution du taux de fraudes et de vols de plus de 5 000 \$, 2009 à 2018^p



a : données actualisées p : données provisoires
 Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

Tableau 5 Nombre et taux d'infractions contre la propriété, Québec, 2009, 2017^a et 2018^p

Catégorie d'infractions contre la propriété	Nombre			Variation du nombre 2009/2018 ^p (%)	Variation du nombre 2017 ^a /2018 ^p (%)	Taux			Variation du taux 2009/2018 ^p (%)	Variation du taux 2017 ^a /2018 ^p (%)	Variation annuelle moyenne du taux 2009/2018 ^p (%)
	2009	2017 ^a	2018 ^p			2009	2017 ^a	2018 ^p			
Crime d'incendie	3 707	2 020	1 885	-49,2	-6,7	47,4	24,3	22,5	-52,6	-7,7	-6,6
Introduction par effraction	57 777	29 719	25 666	-55,6	-13,6	738,0	358,2	305,9	-58,6	-14,6	-8,1
Vol de véhicules à moteur	27 032	12 720	12 299	-54,5	-3,3	345,3	153,3	146,6	-57,6	-4,4	-9,3
Vol de plus de 5 000 \$	4 221	2 998	3 489	-17,3	16,4	53,9	36,1	41,6	-22,9	15,1	-2,6
Vol de 5 000 \$ ou moins	102 481	58 501	55 978	-45,4	-4,3	1 309,1	705,0	667,2	-49,0	-5,4	-6,8
Possession de biens volés	3 132	1 560	1 548	-50,6	-0,8	40,0	18,8	18,4	-53,9	-1,9	-7,1
Fraude	14 871	19 356	22 280	49,8	15,1	190,0	233,3	265,5	39,8	13,8	3,3
Méfait	47 429	25 245	23 248	-51,0	-7,9	605,9	304,2	277,1	-54,3	-8,9	-7,4
Total	260 650	152 119	146 393	-43,8	-3,8	3 329,6	1 833,3	1 744,7	-47,6	-4,8	-6,5

a : données actualisées p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

2.2.1 Le portrait régional des infractions contre la propriété

À l'image de la province, l'ensemble des régions administratives ont vu leur taux d'infractions contre la propriété chuter au cours de la dernière décennie. En tête de liste, on trouve le Nord-du-Québec (-56,1 %), Lanaudière (-55,6 %) et la Montérégie (-52,2 %).

Presque tous les taux d'infractions contre la propriété sont à la baisse dans les différentes régions du Québec en 2018, à l'exception de la Côte-Nord (+7,9 %), du Centre-du-Québec (+2,8 %) et de l'Abitibi-Témiscamingue (+1,1 %). À l'inverse, les diminutions les plus importantes concernent le Nord-du-Québec (-18,0 %), le Saguenay-Lac-Saint-Jean (-11,0 %) et Lanaudière (-9,3 %).

En 2018, les régions les plus touchées par les infractions contre la propriété sont Montréal (2 488,8), l'Outaouais (1 799,5) et le Centre-du-Québec (1 736,9). Les régions affichant les taux les plus faibles sont le Nord-du-Québec (489,5), la Chaudière-Appalaches (957,0) et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (1 081,5) (tableau 6).

Tableau 6 Nombre et taux régionaux d'infractions contre la propriété, Québec, 2009, 2017^a et 2018^p

Région administrative	Nombre			Variation du nombre 2009/2018 ^p (%)	Variation du nombre 2017 ^a /2018 ^p (%)	Taux			Variation du taux 2009/2018 ^p (%)	Variation du taux 2017 ^a /2018 ^p (%)
	2009	2017 ^a	2018 ^p			2009	2017 ^a	2018 ^p		
Bas-Saint-Laurent	4 130	2 425	2 312	-44,0	-4,7	2 056,1	1 227,4	1 171,3	-43,0	-4,6
Saguenay-Lac-Saint-Jean	7 785	4 809	4 285	-45,0	-10,9	2 861,5	1 735,2	1 544,7	-46,0	-11,0
Capitale-Nationale	20 824	12 821	12 733	-38,9	-0,7	3 033,8	1 734,2	1 708,8	-43,7	-1,5
Mauricie	8 824	4 593	4 552	-48,4	-0,9	3 376,2	1 711,8	1 690,1	-49,9	-1,3
Estrie	8 245	4 912	4 779	-42,0	-2,7	2 683,5	1 520,7	1 463,8	-45,5	-3,7
Montréal	88 472	53 086	50 507	-42,9	-4,9	4 598,9	2 670,6	2 488,8	-45,9	-6,8
Outaouais	11 757	7 423	7 033	-40,2	-5,3	3 284,2	1 914,2	1 799,5	-45,2	-6,0
Abitibi-Témiscamingue	3 800	2 494	2 520	-33,7	1,0	2 615,5	1 690,5	1 708,4	-34,7	1,1
Côte-Nord	2 648	1 466	1 572	-40,6	7,2	2 780,5	1 596,7	1 723,4	-38,0	7,9
Nord-du-Québec	463	269	223	-51,8	-17,1	1 114,6	597,0	489,5	-56,1	-18,0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1 538	1 031	981	-36,2	-4,8	1 642,4	1 139,2	1 081,5	-34,2	-5,1
Chaudière-Appalaches	7 951	4 266	4 078	-48,7	-4,4	1 978,4	1 006,4	957,0	-51,6	-4,9
Laval	11 663	7 543	7 310	-37,3	-3,1	2 981,8	1 760,1	1 688,8	-43,4	-4,1
Lanaudière	14 936	8 053	7 383	-50,6	-8,3	3 273,5	1 602,3	1 453,5	-55,6	-9,3
Laurentides	17 851	10 518	9 920	-44,4	-5,7	3 303,7	1 745,1	1 623,5	-50,9	-7,0
Montérégie	42 005	22 262	21 909	-47,8	-1,6	2 951,4	1 446,8	1 409,6	-52,2	-2,6
Centre-du-Québec	7 758	4 148	4 296	-44,6	3,6	3 371,9	1 689,7	1 736,9	-48,5	2,8
Ensemble du Québec	260 650	152 119	146 393	-43,8	-3,8	3 329,6	1 833,3	1 744,7	-47,6	-4,8

a : données actualisées p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

2.3 Une première baisse des autres infractions au *Code criminel* depuis 2015

Note

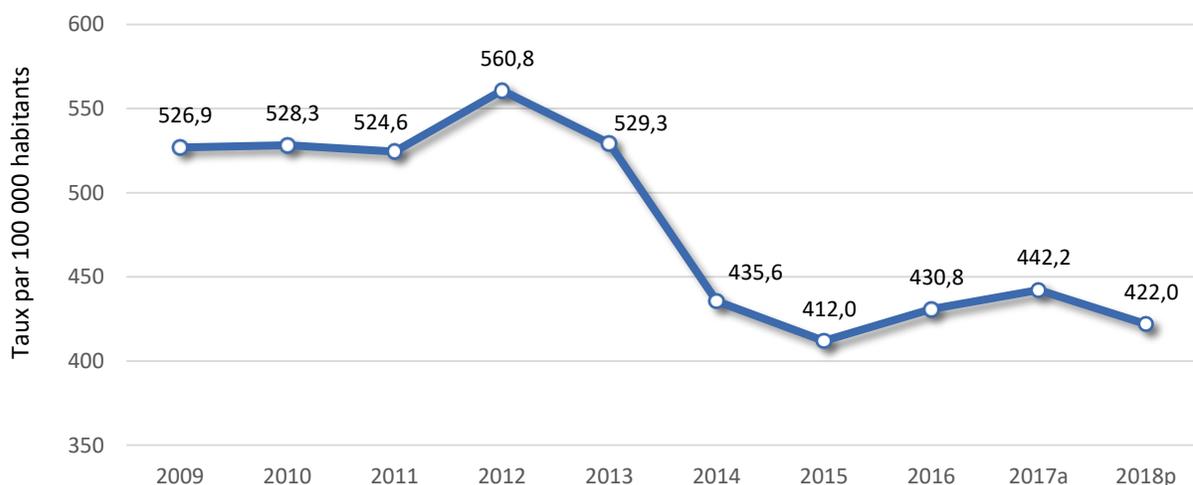
Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on interprète le taux des autres infractions au *Code criminel*. En effet, les infractions regroupées sous cette grande catégorie, bien qu'elles soient distinctes, sont en majorité liées au travail policier de détection, de renseignement et d'enquête, plutôt qu'à une déclaration de la victime ou à une dénonciation. On y trouve, entre autres, les infractions liées à l'administration de la justice, celles liées aux armes à feu et aux autres armes, aux jeux et aux paris, etc.

En outre, cette grande catégorie subit fréquemment des changements au fil des ans, ce qui rend l'analyse et l'interprétation des tendances de cette catégorie de crimes plus complexes.

Entre 2009 et 2018, le taux des autres infractions au *Code criminel* a diminué de 19,9 %, passant de 526,9 par 100 000 habitants à 422,0, ce qui se traduit par une variation annuelle moyenne de -1,8 %. Les infractions contre l'administration de la loi et de la justice, qui composent la grande majorité des infractions de cette catégorie, ont largement contribué à cette diminution en raison d'une baisse du taux de 22,2 % au cours de la dernière décennie. En effet, ce type de crimes représentait 85 % des autres infractions au *Code criminel* en 2018 (30 157 infractions). À l'inverse, les actes contraires aux bonnes mœurs et les inconduites ainsi que les infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes ont connu des hausses respectives de leur taux de 19,2 % et 7,6 % au cours de cette période.

En 2018, le taux des autres infractions au *Code criminel* a baissé de 4,6 %, passant de 442,2 à 422,0. Les infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes sont les seules de cette catégorie qui montrent une progression notable (+4,8 %) en 2018, ce qui correspond à une hausse de 80 affaires supplémentaires enregistrées par les corps de police du Québec. Pour leur part, les infractions contre l'administration de la loi et de la justice enregistrent la diminution de taux la plus importante (-5,0 %), passant de 378,4 à 359,4 (tableau 7).

Graphique 10 Évolution du taux des autres infractions au *Code criminel*, Québec, 2009 à 2018^p



a : données actualisées p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 7 Nombre et taux des autres infractions au Code criminel, Québec, 2009, 2017^a et 2018^p

Autres infractions au <i>Code criminel</i>	Nombre			Variation du nombre 2009/2018 ^p (%)	Variation du nombre 2017 ^a /2018 ^p (%)	Taux			Variation du taux 2009/2018 ^p (%)	Variation du taux 2017 ^a /2018 ^p (%)	Variation annuelle moyenne du taux 2009/2018 ^p (%)
	2009	2017 ^a	2018 ^p			2009	2017 ^a	2018 ^p			
Infractions liées à la prostitution*	560	15	17	-97,0	13,3	7,2	0,2	0,2	-97,2	12,1	-26,4
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	1 510	1 662	1 742	15,4	4,8	19,3	20,0	20,8	7,6	3,7	0,8
Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	36 177	31 402	30 157	-16,6	-4,0	462,1	378,4	359,4	-22,2	-5,0	-1,8
Actes contraires aux bonnes mœurs et inconduite	1 988	2 629	2 539	27,7	-3,4	25,4	31,7	30,3	19,2	-4,5	2,9
Autres	1 016	985	955	-6,0	-3,0	13,0	11,9	11,4	-12,3	-4,1	-5,0
Total	41 251	36 693	35 410	-14,2	-3,5	526,9	442,2	422,0	-19,9	-4,6	-1,8

a : données actualisées p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

*Ces infractions font référence à une communication pour rendre des services sexuels moyennant rétribution et au fait de gêner la circulation afin d'offrir, de rendre ou d'obtenir des services sexuels moyennant rétribution. Notons l'entrée en vigueur en 2014 de la *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation*, qui a créé plusieurs modifications au *Code criminel*. D'ailleurs, les infractions relatives au proxénétisme font maintenant partie des infractions contre la personne. Ces changements expliquent l'importante variation à la baisse des infractions liées à la prostitution.

2.3.1 Le portrait régional des autres infractions au *Code criminel*

Entre 2009 et 2018, la région de la Capitale-Nationale affichait la plus forte croissance du taux des autres infractions au *Code criminel*, lequel a plus que doublé, passant de 193,3 à 438,7. Elle est suivie de loin par l'Abitibi-Témiscamingue (+9,3 %), Laval (+8,5 %) et les Laurentides (+2,3 %). Les 13 autres régions affichaient une diminution de leurs taux au cours de cette même période. Parmi celles-ci, Montréal (-41,1 %), la Côte-Nord (-32,2 %), Lanaudière (-30,3 %) et la Mauricie (-29,5 %) enregistraient les régressions les plus fortes.

De 2017 à 2018, ce sont les régions du Nord-du-Québec (+29,4 %) et de l'Abitibi-Témiscamingue (+22,6 %) qui ont connu les augmentations de taux les plus élevées. En retour, la Capitale-Nationale (-16,3 %) et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (-15,3 %) ont enregistré les diminutions de taux les plus importantes.

En 2018, les régions affichant les taux les plus élevés parmi l'ensemble de la province sont la Côte-Nord (822,3), l'Estrie (650,9) et l'Abitibi-Témiscamingue (650,8). Inversement, les régions les moins touchées par cette catégorie d'infractions sont la Chaudière-Appalaches (296,4), la Montérégie (310,3) et Lanaudière (334,5) (tableau 8).

Tableau 8 Nombre et taux régionaux des autres infractions au *Code criminel*, Québec, 2009, 2017^a et 2018^p

Région administrative	Nombre			Variation du nombre 2009/2018 ^p (%)	Variation du nombre 2017 ^a /2018 ^p (%)	Taux			Variation du taux 2009/2018 ^p (%)	Variation du taux 2017 ^a /2018 ^p (%)
	2009	2017 ^a	2018 ^p			2009	2017 ^a	2018 ^p		
Bas-Saint-Laurent	1 031	742	740	-28,2	-0,3	513,3	375,6	374,9	-27,0	-0,2
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 629	1 218	1 359	-16,6	11,6	598,8	439,5	489,9	-18,2	11,5
Capitale-Nationale	1 327	3 876	3 269	146,3	-15,7	193,3	524,3	438,7	126,9	-16,3
Mauricie	1 792	1 453	1 302	-27,3	-10,4	685,6	541,5	483,4	-29,5	-10,7
Estrie	2 001	2 099	2 125	6,2	1,2	651,3	649,8	650,9	-0,1	0,2
Montréal	14 131	9 361	8 786	-37,8	-6,1	734,5	470,9	432,9	-41,1	-8,1
Outaouais	2 579	2 436	2 324	-9,9	-4,6	720,4	628,2	594,6	-17,5	-5,3
Abitibi-Témiscamingue	865	783	960	11,0	22,6	595,4	530,7	650,8	9,3	22,6
Côte-Nord	1 155	711	750	-35,1	5,5	212,8	774,4	822,3	-32,2	6,2
Nord-du-Québec	185	149	195	5,4	30,9	445,4	330,7	428,0	-3,9	29,4
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	442	372	316	-28,5	-15,1	472,0	411,1	348,4	-26,2	-15,3
Chaudière-Appalaches	1 285	1 219	1 263	-1,7	3,6	319,7	287,6	296,4	-7,3	3,1
Laval	1 460	1 639	1 753	20,1	7,0	373,3	382,4	405,0	8,5	5,9
Lanaudière	2 189	1 893	1 699	-22,4	-10,2	479,8	376,7	334,5	-30,3	-11,2
Laurentides	2 498	2 967	2 891	15,7	-2,6	462,3	492,3	473,1	2,3	-3,9
Montérégie	5 872	5 004	4 823	-17,9	-3,6	412,6	325,2	310,3	-24,8	-4,6
Centre-du-Québec	810	771	855	5,6	10,9	352,1	314,1	345,7	-1,8	10,1
Ensemble du Québec	41 251	36 693	35 410	-14,2	-3,5	526,9	442,2	422,0	-19,9	-4,6

a : données actualisées p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

2.4 Les infractions relatives à la conduite de véhicules : de nouveau à la baisse

Bien qu'il y ait eu des augmentations en 2011, en 2012 et en 2017, cette catégorie d'infractions a connu une diminution du taux au cours de la décennie. En effet, de 2009 à 2018, le taux a diminué de 13,3 %, passant de 522,2 à 452,8, ce qui représente 2 885 infractions de moins (graphique 11). Les types d'infractions qui montrent les plus fortes variations à la baisse de leur taux sont le défaut ou le refus de fournir un échantillon (-84,7 %), la conduite dangereuse et la poursuite (-23,6 %) et la conduite avec facultés affaiblies (-21,4 %). Seulement le taux des courses de rue a augmenté (+43,5 %). Toutefois, cela a eu peu d'effet sur le taux global de la catégorie, puisque le nombre est minime, soit 20 infractions en 2018 comparativement à 13 en 2009.

De 2017 à 2018, la diminution du taux d'infractions relatives à la conduite de véhicules se chiffre à 5,5 %, passant de 479,2 à 452,8, ce qui représente une baisse supérieure à la variation annuelle moyenne de -1,3 %. Le défaut ou le refus de fournir un échantillon (+33,8 %), la conduite avec facultés affaiblies par la drogue (+16,9 %) et la conduite de véhicule pendant l'interdiction (+5,2 %) sont les seules infractions de la catégorie qui ont connu une hausse de leur taux en 2018. Quant aux infractions relatives aux courses de rue (-23,9 %) et aux autres infractions relatives à la conduite de véhicules (-13,5 %), ce sont celles qui enregistrent les plus fortes variations à la baisse (tableau 9).

Graphique 11 Évolution du taux d'infractions relatives à la conduite de véhicules, Québec, 2009 à 2018^p



a : données actualisées p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

La conduite avec facultés affaiblies et les délits de fuite composent en grande partie les infractions déclarées par les corps policiers dans cette catégorie. Par conséquent, elles ont une plus grande influence sur l'ensemble de la catégorie. En 2018, elles représentaient respectivement 34,2 % et 58,4 % de l'ensemble des infractions relatives à la conduite de véhicules.

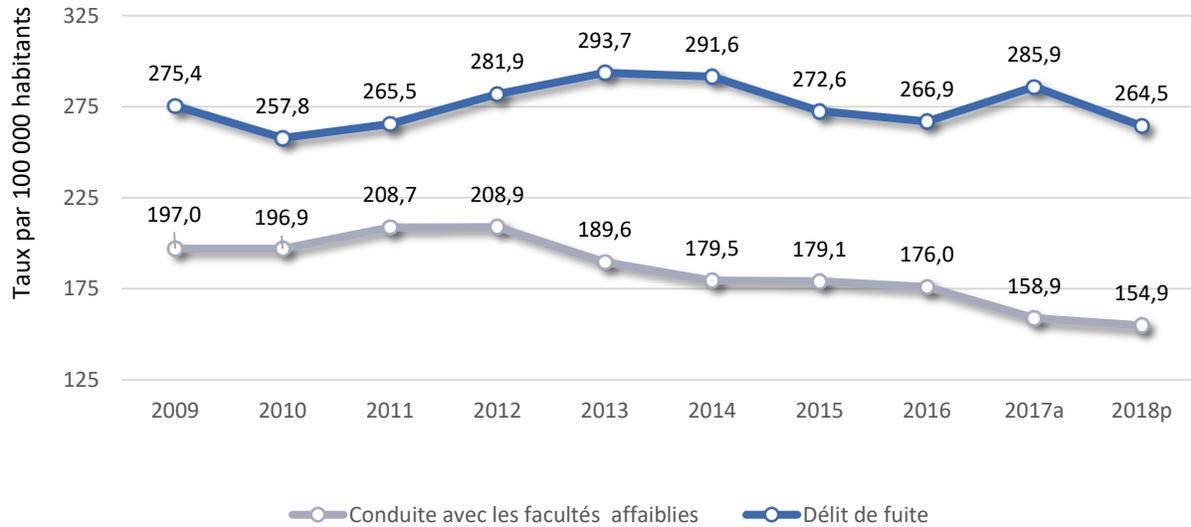
Le taux de conduite avec facultés affaiblies a atteint son sommet en 2012 et depuis il a chuté de 25,9 %, passant de 208,9 à 154,9. De 2017 à 2018, on note une variation à la baisse de 2,6 %, ce qui se rapproche de la variation annuelle moyenne de -2,3 % (graphique 12).

En 2018, 12 994 infractions liées à la conduite avec facultés affaiblies ont été déclarées par les corps de police et, de ce nombre, un peu plus de 90 % étaient attribuables à l'alcool (11 987 infractions), alors que 1 007 infractions étaient attribuables à la drogue. Au cours de la dernière décennie, le nombre d'infractions de conduite avec facultés affaiblies par l'alcool a chuté de 3 366, alors que celui des infractions liées à la conduite avec facultés affaiblies par la drogue a augmenté de 936.

Néanmoins, le nombre moins élevé d'infractions liées à la conduite avec facultés affaiblies par la drogue n'a pas changé la tendance générale du total des infractions liées à la conduite avec facultés affaiblies (tableau 9), mais cette catégorie d'infractions prend de plus en plus d'importance alors que les infractions sont mieux détectées par les policiers.

Quant aux délits de fuite, la courbe n'indique aucune tendance particulière. De 2009 à 2018, le taux a baissé de 4,0 % alors que, dans la dernière année de référence, il a diminué de 7,5 %, passant de 285,9 à 264,5 (graphique 12).

Graphique 12 Évolution du taux d'infractions liées à la conduite avec facultés affaiblies et au délit de fuite, Québec, 2009 à 2018^p



a : données actualisées p : données provisoires
 Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 9 Nombre et taux d'infractions relatives à la conduite de véhicules, Québec, 2009, 2017^a et 2018^p

Infractions relatives à la conduite de véhicules	Nombre			Variation du nombre 2009/2018 ^p (%)	Variation du nombre 2017 ^a /2018 ^p (%)	Taux			Variation du taux 2009/2018 ^p (%)	Variation du taux 2017 ^a /2018 ^p (%)	Variation annuelle moyenne du taux 2009/2018 ^p (%)
	2009	2017 ^a	2018 ^p			2009	2017 ^a	2018 ^p			
Conduite avec facultés affaiblies par l'alcool	15 353	12 335	11 987	-21,9	-2,8	196,1	148,7	142,9	-27,2	-3,9	-3,3
Conduite avec facultés affaiblies par la drogue	71	852	1 007	1 318,3	18,2	0,9	10,3	12,0	1 223,3	16,9	36,8
Total des infractions liées à la conduite avec facultés affaiblies	15 424	13 187	12 994	-15,8	-1,5	197,0	158,9	154,9	-21,4	-2,6	-2,3
Délit de fuite	21 561	23 720	22 189	2,9	-6,5	275,4	285,9	264,5	-4,0	-7,5	-0,1
Conduite dangereuse et poursuite	1 760	1 574	1 441	-18,1	-8,4	22,5	19,0	17,2	-23,6	-9,5	-2,1
Défaut ou refus de fournir un échantillon	702	85	115	-83,6	35,3	9,0	1,0	1,4	-84,7	33,8	-10,2
Conduite de véhicules pendant l'interdiction	1 351	1 106	1 177	-12,9	6,4	17,3	13,3	14,0	-18,7	5,2	-2,1
Course de rue	13	26	20	53,8	-23,1	0,2	0,3	0,2	43,5	-23,9	8,2
Autres infractions relatives à la conduite de véhicules	66	64	56	-15,2	-12,5	0,8	0,8	0,7	-20,8	-13,5	-2,2
Total	40 877	39 762	37 992	-7,1	-4,5	522,2	479,2	452,8	-13,3	-5,5	-1,3

a : données actualisées p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

2.4.1 Le portrait régional des infractions relatives à la conduite de véhicules

Entre 2009 et 2018, la région de l'Outaouais a connu l'augmentation la plus notable du taux d'infractions relatives à la conduite de véhicules, passant de 352,8 à 749,2, suivie de Laval (+10,5 %), de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (+8,5 %) et du Bas-Saint-Laurent (+1,1 %). Les autres régions administratives ont enregistré des variations à la baisse de leur taux, dont les plus considérables sont au Saguenay–Lac-Saint-Jean (-38,1 %), en Montérégie (-25,7 %), au Nord-du-Québec (-25,3 %) et dans les Laurentides (-24,2 %).

En 2018, la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine affichait le taux le plus élevé de la province (1 024,2) ainsi que la variation à la hausse la plus grande, soit de 23,7 %. Inversement, le Saguenay–Lac-Saint-Jean se démarquait par la diminution de taux la plus importante (-27,7 %). Toutefois, c'est Laval qui présentait le taux le plus faible (167,3) parmi ses homologues (tableau 10).

Tableau 10 Nombre et taux régionaux d'infractions relatives à la conduite de véhicules, Québec, 2009, 2017^a et 2018^p

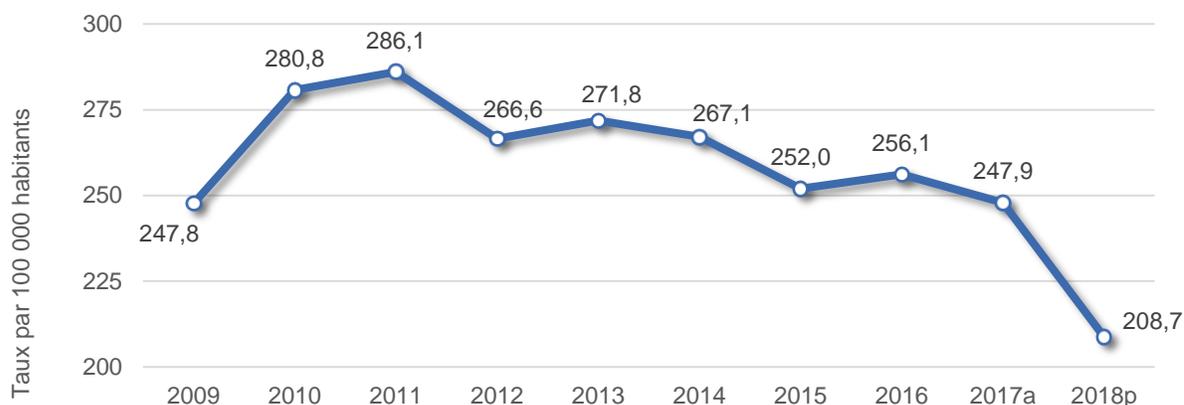
Région administrative	Nombre			Variation du nombre 2009/2018 ^p (%)	Variation du nombre 2017 ^a /2018 ^p (%)	Taux			Variation du taux 2009/2018 ^p (%)	Variation du taux 2017 ^a /2018 ^p (%)
	2009	2017 ^a	2018 ^p			2009	2017 ^a	2018 ^p		
Bas-Saint-Laurent	1 807	1 740	1 795	-0,7	3,2	899,6	880,7	909,4	1,1	3,3
Saguenay–Lac-Saint-Jean	3 116	2 715	1 966	-36,9	-27,6	1 145,3	979,6	708,7	-38,1	-27,7
Capitale-Nationale	2 370	2 276	2 313	-2,4	1,6	345,3	307,9	310,4	-10,1	0,8
Mauricie	1 713	2 096	1 669	-2,6	-20,4	655,4	781,2	619,7	-5,5	-20,7
Estrie	2 233	1 820	1 866	-16,4	2,5	726,8	563,5	571,6	-21,4	1,4
Montréal	3 637	3 690	3 762	3,4	2,0	189,1	185,6	185,4	-1,9	-0,1
Outaouais	1 263	3 122	2 928	131,8	-6,2	352,8	805,1	749,2	112,3	-6,9
Abitibi-Témiscamingue	1 382	1 301	1 269	-8,2	-2,5	951,2	881,8	860,3	-9,6	-2,4
Côte-Nord	890	824	849	-4,6	3,0	934,5	897,5	930,8	-0,4	3,7
Nord-du-Québec	144	120	118	-18,1	-1,7	346,7	266,3	259,0	-25,3	-2,7
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	884	749	929	5,1	24,0	944,0	827,6	1 024,2	8,5	23,7
Chaudière-Appalaches	1 920	1 983	1 960	2,1	-1,2	477,7	467,8	460,0	-3,7	-1,7
Laval	592	720	724	22,3	0,6	151,4	168,0	167,3	10,5	-0,4
Lanaudière	3 079	2 768	2 691	-12,6	-2,8	674,8	550,8	529,8	-21,5	-3,8
Laurentides	3 670	3 553	3 147	-14,3	-11,4	679,2	589,5	515,0	-24,2	-12,6
Montérégie	10 462	8 750	8 494	-18,8	-2,9	735,1	568,7	546,5	-25,7	-3,9
Centre-du-Québec	1 715	1 535	1 512	-11,8	-1,5	745,4	625,3	611,3	-18,0	-2,2
Ensemble du Québec	40 877	39 762	37 992	-7,1	-4,5	522,2	479,2	452,8	-13,3	-5,5

a : données actualisées p : données provisoires
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

2.5 Les infractions relatives aux drogues et aux autres substances sont en baisse

Le graphique 13 montre que le taux d'infractions relatives aux drogues et aux autres substances est en diminution depuis les dix dernières années, malgré la hausse enregistrée en 2010, 2011, 2013 et 2016. En effet, ce taux d'infractions a régressé de 14,6 %, passant de 244,5 en 2009 à 208,7 en 2018 (graphique 13). Les baisses concernant la production de substances (-73,8 %), l'importation et l'exportation (-31,3 %) et le trafic de substances (-24,8 %) contribuent à la diminution de la catégorie, puisqu'ils représentent une grande proportion des infractions de cette catégorie (tableau 11).

Graphique 13 Évolution du taux d'infractions relatives aux drogues et aux autres substances, Québec, 2009 à 2018^p



a : données actualisées p : données provisoires
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

De 2017 à 2018, le taux a également connu une importante baisse, soit de 15,8 %, tandis que la variation annuelle moyenne est de -5,8 %. Parmi les diminutions les plus notables, il y a la production de substances (-36,3 %), la possession en vue du trafic (-20,3 %) et la possession de substances (-17,2 %). Toutefois, la possession de substances affiche le taux le plus élevé (153,9) et représente près des trois quarts (73,7 %) des infractions de la catégorie en 2018. Ainsi, les variations de ce type d'infractions ont davantage d'influence sur l'ensemble de la catégorie (tableau 11).

Au cours de la décennie, les infractions relatives au 3,4 méthylène-dioxy-méthamphétamine (*ecstasy*) (-47,9 %) et au cannabis (-40,8 %) ont enregistré les plus fortes diminutions de leur taux. Inversement, celles relatives à la méthamphétamine en cristaux (*crystal meth*) (+418,1 %) et au crack (+23,9 %) ont connu les plus importantes hausses de taux (tableau 12).

Entre 2017 et 2018, le portrait est quelque peu différent, notamment en ce qui a trait aux infractions liées à l'héroïne, dont le taux a augmenté de 22,8 %. Malgré ce fait, cette substance se classe au deuxième rang des taux les plus faibles après les opioïdes (0,4) (tableau 12).

Concernant les opioïdes, le Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ) a amorcé la collecte de données sur les infractions liées à ces drogues depuis novembre 2017 en réponse à la crise à l'échelle canadienne. Selon l'Agence de santé publique du Canada, de janvier 2016 à décembre 2018, 11 500 personnes ont perdu la vie à la suite d'une surdose d'opioïdes au pays¹³. Ainsi, en raison de cette récente modification au Programme DUC en fin d'année, il faut interpréter avec prudence la variation de nombre de 2017 à 2018 (tableau 12). Il sera plus opportun d'analyser les variations au cours des prochaines années.

Parmi les drogues et les autres substances présentées, le cannabis affiche la régression de taux la plus importante (-32,4 %) au cours de la dernière année. Le taux des infractions relatives au cannabis demeure le plus

13. Greg MOREAU (2019), « Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2018 », *Juristat*, vol. 39, n° 1, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, 73 p.

élevé en 2018, soit de 100,6. De plus, 410 infractions liées à la *Loi sur le cannabis* ont été déclarées par les corps policiers, ce qui représente un taux de 4,9 infractions par 100 000 habitants (tableau 12).

Considérant que la *Loi sur le cannabis* est entrée en vigueur le 17 octobre 2018¹⁴, il est encore trop tôt pour en analyser la portée. Il sera intéressant de suivre l'évolution du nombre d'infractions liées à cette loi au cours des prochaines années.

Tableau 11 Nombre et taux d'infractions relatives aux drogues et aux autres substances, Québec, 2009, 2017^a et 2018^p

Catégorie d'infractions relatives aux drogues et aux autres substances	Nombre			Variation du nombre 2009/2018 ^p (%)	Variation du nombre 2017 ^a /2018 ^p (%)	Taux			Variation du taux 2009/2018 ^p (%)	Variation du taux 2017 ^a /2018 ^p (%)
	2009	2017 ^a	2018 ^p			2009	2017 ^a	2018 ^p		
Possession de substances	12 215	15 417	12 909	5,7	-16,3	156,0	185,8	153,9	-1,4	-17,2
Possession en vue du trafic	2 048	2 217	1 786	-12,8	-19,4	26,2	26,7	21,3	-18,6	-20,3
Trafic de substances	1 814	1 506	1 463	-19,3	-2,9	23,2	18,1	17,4	-24,8	-3,9
Production de substances ¹	2 920	1 275	821	-71,9	-35,6	37,3	15,4	9,8	-73,8	-36,3
Ordonnances médicales (fausses ordonnances, visites multiples et pratique négligente)	104	126	87	-16,3	-31,0	1,3	1,5	1,0	-22,0	-31,7
Importation et exportation ²	38	21	28	-26,3	33,3	0,5	0,3	0,3	-31,3	31,9
Infractions à la <i>Loi sur le cannabis</i> ³	-	-	410	-	-	-	-	4,9	-	-
Toutes autres infractions liées à la LRCDas	5	11	10	100,0	-9,1	0,1	0,1	0,1	133,3	-10,1
Total	19 144	20 573	17 514	-8,5	-14,9	244,5	247,9	208,7	-14,6	-15,8

a : données actualisées p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

¹ Inclut la culture du cannabis.

² Le cannabis n'est pas inclus dans le volet exportation.

³ La date d'entrée en vigueur est le 17 octobre 2018.

14. Pour plus d'informations sur la loi fédérale, veuillez consulter le site Internet suivant : <https://www.justice.gc.ca/fra/jp-cj/cannabis/>.

Tableau 12 Nombre et taux d'infractions relatives aux drogues et aux autres substances selon le type de substance, Québec, 2009, 2017^a et 2018^p

Catégorie d'infractions relatives aux drogues et aux autres substances	Nombre			Variation du nombre 2009/2018 ^p (%)	Variation du nombre 2017 ^a /2018 ^p (%)	Taux			Variation du taux 2009/2018 ^p (%)	Variation du taux 2017 ^a /2018 ^p (%)
	2009	2017 ^a	2018 ^p			2009	2017 ^a	2018 ^p		
Cannabis	13 960	12 346	8 445	-39,5	-31,6	178,3	148,8	100,6	-43,6	-32,4
<i>Loi sur le cannabis</i> ¹	-	-	410	-	-	-	-	4,9	-	-
Cannabis total	13 960	12 346	8 855	-36,6	-28,3	178,3	148,8	105,5	-40,8	-29,1
Méthamphétamine en cristaux (<i>crystal meth</i>)	508	2 791	2 821	455,3	1,1	6,5	33,6	33,6	418,1	0,0
Cocaïne	1 773	2 175	2 273	28,2	4,5	22,6	26,2	27,1	19,6	3,4
Crack	464	549	616	32,8	12,2	5,9	6,6	7,3	23,9	11,0
3,4 méthylène-dioxy-méthamphétamine (<i>ecstasy</i>)	172	89	96	-44,2	7,9	2,2	1,1	1,1	-47,9	6,7
Héroïne	72	62	77	6,9	24,2	0,9	0,7	0,9	-0,2	22,8
Opioides ²	-	3	31	-	933,3	-	0,0	0,4	-	921,9
Autres substances	2 086	2 420	2 646	26,8	9,3	26,6	29,2	31,5	18,3	8,1
Autres infractions à la LRCDAS ³	109	138	99	-9,2	-28,3	1,4	1,7	1,2	-15,3	-29,1
Total	19 144	20 573	17 514	-8,5	-14,9	244,5	247,9	208,7	-14,6	-15,8

a : données actualisées p : données provisoires

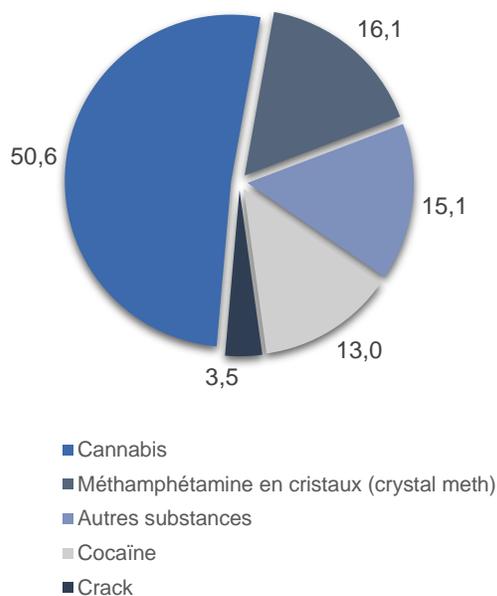
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

¹ La date d'entrée en vigueur est le 17 octobre 2018.

² N'inclut pas la production. Les données sont collectées depuis novembre 2017.

³ Inclut les ordonnances médicales et toutes autres infractions liées à la LRCDAS présentées dans le tableau 11. De plus, cette catégorie inclut les infractions liées aux équipements de production qui, dans le tableau 11, sont incluses dans la catégorie « Production de substances ».

Graphique 14 Répartition (en %) des infractions relatives aux drogues et aux autres substances selon le type de substance, Québec, 2018^p



p : données provisoires

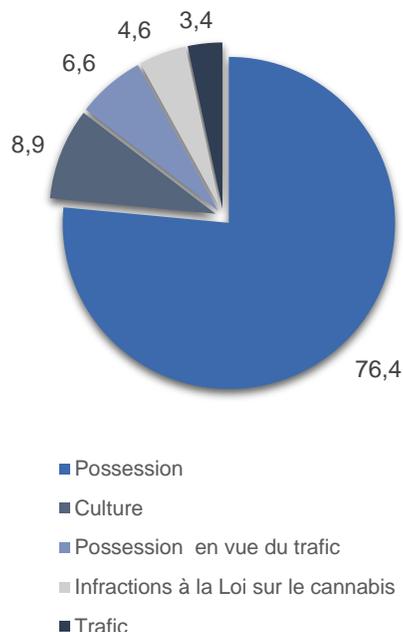
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Le pourcentage du cannabis inclut les infractions relatives à la *Loi sur le cannabis*.

Le graphique n'inclut pas l'ecstasy (0,5 %), l'héroïne (0,4 %) et les opioïdes (0,2 %) puisque ces substances représentent un trop faible pourcentage pour y figurer.

Les autres infractions à la LRC DAS ne sont également pas présentées en raison de leur faible pourcentage (0,6 %).

Graphique 15 Répartition (en %) des infractions relatives au cannabis, Québec, 2018^p



p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Le graphique n'inclut pas l'importation (0,1 %) puisque cette infraction représente un trop faible pourcentage pour y figurer.

Bien qu'en 2018 les infractions relatives au cannabis aient diminué, elles représentent néanmoins la moitié (50,6 %) des délits relatifs aux drogues qui sont enregistrés par les corps de police. En 2017, elles représentaient 60,0 % de cette catégorie d'infractions (graphique 14).

Lorsqu'on s'attarde aux infractions relatives au cannabis, le constat est que la possession représente 76,4 % de tous les types d'infractions. Elle est suivie de loin par la culture de cannabis qui en représente 8,9 % (graphique 15). Les années à venir permettront d'analyser les répercussions de la *Loi sur le cannabis* (graphique 15).

2.5.1 Le portrait régional des infractions relatives aux drogues et aux autres substances

De 2009 à 2018, l'Abitibi-Témiscamingue (+80,3 %) était la région qui affichait l'augmentation de son taux d'infractions relatives aux drogues et aux autres substances la plus importante. Pour leur part, la Mauricie (-54,2 %), la Montérégie (-30,7 %) et l'Estrie (-29,7 %) enregistraient les diminutions les plus marquées.

Entre 2017 et 2018, seulement deux régions administratives ont vu leur taux augmenter, soit l'Abitibi-Témiscamingue (+2,3 %) et, dans une moindre mesure, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (+0,7 %). Quant au Nord-du-Québec et au Bas-Saint-Laurent, ils ont connu les baisses les plus appréciables, soit de 45,7 % et 26,7 % respectivement.

Néanmoins, les régions ayant les taux les plus élevés sont l'Abitibi-Témiscamingue (433,2) et la Côte-Nord (332,2). De leur côté, le Nord-du-Québec (136,1) et Montréal (144,6) affichent les taux les plus faibles parmi leurs homologues (tableau 13).

Tableau 13 Nombre et taux régionaux d'infractions relatives aux drogues et aux autres substances, Québec, 2009, 2017^a et 2018^p

Région administrative	Nombre			Variation du nombre 2009/2018 ^p (%)	Variation du nombre 2017 ^a /2018 ^p (%)	Taux			Variation du taux 2009/2018 ^p (%)	Variation du taux 2017 ^a /2018 ^p (%)
	2009	2017 ^a	2018 ^p			2009	2017 ^a	2018 ^p		
Bas-Saint-Laurent	405	565	414	2,2	-26,7	201,6	286,0	209,7	4,0	-26,7
Saguenay-Lac-Saint-Jean	513	733	585	14,0	-20,2	188,6	264,5	210,9	11,8	-20,3
Capitale-Nationale	1 517	1 782	1 573	3,7	-11,7	221,0	241,0	211,1	-4,5	-12,4
Mauricie	1 137	681	537	-52,8	-21,1	435,0	253,8	199,4	-54,2	-21,4
Estrie	972	929	726	-25,3	-21,9	316,4	287,6	222,4	-29,7	-22,7
Montréal	2 991	3 422	2 934	-1,9	-14,3	155,5	172,2	144,6	-7,0	-16,0
Outaouais	1 498	1 517	1 248	-16,7	-17,7	418,5	391,2	319,3	-23,7	-18,4
Abitibi-Témiscamingue	349	625	639	83,1	2,2	240,2	423,6	433,2	80,3	2,3
Côte-Nord	280	323	303	8,2	-6,2	294,0	351,8	332,2	13,0	-5,6
Nord-du-Québec	60	113	62	3,3	-45,1	144,4	250,8	136,1	-5,8	-45,7
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	177	216	218	23,2	0,9	189,0	238,7	240,3	27,1	0,7
Chaudière-Appalaches	938	1 060	877	-6,5	-17,3	233,4	250,1	205,8	-11,8	-17,7
Laval	808	1 190	1 116	38,1	-6,2	206,6	277,7	257,8	24,8	-7,2
Lanaudière	1 223	1 480	1 197	-2,1	-19,1	268,0	294,5	235,7	-12,1	-20,0
Laurentides	1 348	1 519	1 304	-3,3	-14,2	249,5	252,0	213,4	-14,5	-15,3
Montérégie	3 948	3 579	2 990	-24,3	-16,5	277,4	232,6	192,4	-30,7	-17,3
Centre-du-Québec	980	839	791	-19,3	-5,7	425,9	341,8	319,8	-24,9	-6,4
Ensemble du Québec	19 144	20 573	17 514	-8,5	-14,9	244,5	247,9	208,7	-14,6	-15,8

a : données actualisées p : données provisoires
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC

Chapitre 3

Les crimes motivés par la haine

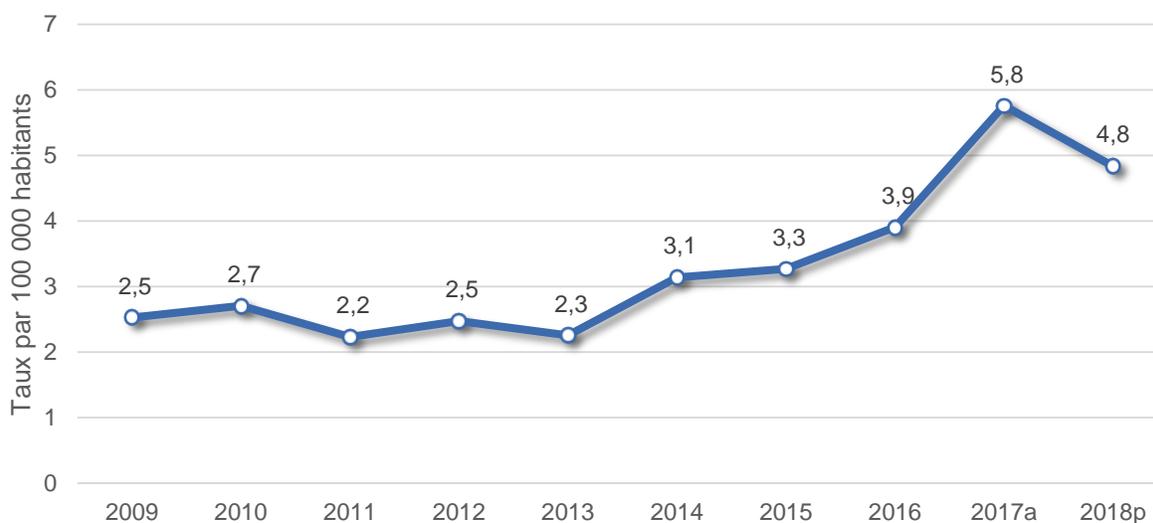
3.1 Les crimes motivés par la haine sont en progression

Encadré 2 Définition d'un crime motivé par la haine

Un **crime motivé par la haine** se définit comme une infraction criminelle contre une personne ou un bien qui est motivée par la race ou l'origine ethnique, la langue, la religion, le sexe, l'âge, l'incapacité mentale ou physique, l'orientation sexuelle ou tout autre facteur similaire.

Entre 2009 et 2018, le taux de crimes motivés par la haine est passé de 2,5 à 4,8 par 100 000 habitants, soit un peu plus que le double (graphique 16). Cette augmentation se traduit par un nombre plus élevé d'infractions, lequel est passé de 198 à 406, ce qui représente une hausse de 208 infractions. Cette progression du volume des crimes motivés par la haine signalés par les corps de police du Québec a été enregistrée principalement au cours des années 2013 à 2017, alors que le taux est passé de 2,3 à 4,8. De 2017 à 2018, le taux a diminué de 16 %, une première baisse en cinq ans (tableau 14).

Graphique 16 Évolution du taux de crimes motivés par la haine, Québec, 2009 à 2018^p



a : données actualisées p : données provisoires, à l'exception du nombre d'affaires déclarées par le Service de police de la Ville de Québec qui a été révisé après l'extraction des données provisoires.

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 14 Nombre et taux de crimes motivés par la haine, Québec, 2009 à 2018^p

Crimes motivés par la haine	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017 ^a	2018 ^p	Variation 2009/2018 ^p (%)	Variation 2017 ^a /2018 ^p (%)
Nombre	198	214	178	200	184	257	272	325	478	406	105,1	-15,1
Taux	2,5	2,7	2,2	2,5	2,3	3,1	3,3	3,9	5,8	4,8	108,7	-16,0

a : données actualisées p : données provisoires, à l'exception du nombre d'affaires déclarées par le Service de police de la Ville de Québec qui a été révisé après l'extraction des données provisoires.

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

3.2 La religion : le motif le plus souvent invoqué

Il est important de souligner que, puisque le volume de crimes motivés par la haine n'est pas très élevé lorsqu'on le compare aux autres catégories d'infractions, la variation du nombre en pourcentage peut paraître importante. Conséquemment, il est plus opportun d'analyser les données selon la différence du volume signalé, afin de mieux percevoir l'influence que celles-ci ont sur le total des crimes motivés par la haine.

La religion est le motif le plus souvent invoqué lors de la commission d'un crime motivé par la haine. En 2018, le nombre d'infractions pour lequel ce motif a été invoqué s'élevait à 144, ce qui correspond à un peu plus de 35 % du volume des crimes motivés par la haine enregistrés par les corps de police du Québec pour cette année. L'augmentation des crimes motivés par la haine de la religion a donc eu une influence déterminante sur la progression récente de ce type d'infractions. En effet, il y a eu 80 infractions de plus en 2018 comparativement à 2009. C'est la religion musulmane qui est la plus invoquée comme motif de ces infractions. En 2018, le nombre de crimes motivés par la haine de cette religion était de 50, soit près du sixième (12,3 %) du volume annuel des infractions enregistrées.

Les crimes motivés par la haine de la race ou de l'origine ethnique viennent au second rang en ce qui a trait à l'importance du nombre et de l'augmentation de celui-ci. Pour 2018, on en dénombre 128, soit 16 de moins qu'en 2017, mais 69 de plus qu'en 2009.

En 2018, les motifs les moins invoqués étaient ceux visant l'âge et la déficience mentale ou physique pour lesquels on dénombre 2 infractions pour chacun (tableau 15).

Tableau 15 Nombre de crimes motivés par la haine selon le motif, Québec, 2009, 2017^a et 2018^p

Types de crimes motivés par la haine	Nombre			Différence 2009/2018 ^a (nombre)	Variation du nombre 2009/2018 ^p (%)	Différence 2017 ^a /2018 ^p (nombre)	Variation du nombre 2017 ^a /2018 ^p (%)
	2009	2017 ^a	2018 ^p				
Religion	64	223	144	80	125,0	-79	108,4
<i>Musulmane</i>	8	119	50	42	525,0	-69	197,5
<i>Juive</i>	31	49	55	24	77,4	6	40,0
<i>Catholique</i>	17	21	9	-8	-47,1	-12	110,0
<i>Autre</i>	4	18	5	1	25,0	-13	350,0
<i>Inconnue</i>	4	16	25	21	525,0	9	-11,1
Race ou origine ethnique	59	144	128	69	116,9	-16	19,0
Autre facteur semblable (ex. : motivation politique)	18	37	62	44	244,4	25	32,1
Orientation sexuelle	15	41	27	12	80,0	-14	51,9
Langue	4	5	3	-1	-25,0	-2	66,7
Déficience mentale ou physique	4	3	2	-2	-50,0	-1	-70,0
Sexe	6	5	14	8	133,3	9	-58,3
Âge	0	0	2	2	-	2	-100,0
Inconnu	29	20	24	-5	-17,2	4	25,0
Total	199	478	406	207	104,0	-72	47,1

a : données actualisées p : données provisoires, à l'exception du nombre d'affaires déclarées par le Service de police de la Ville de Québec qui a été révisé après l'extraction des données provisoires.

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

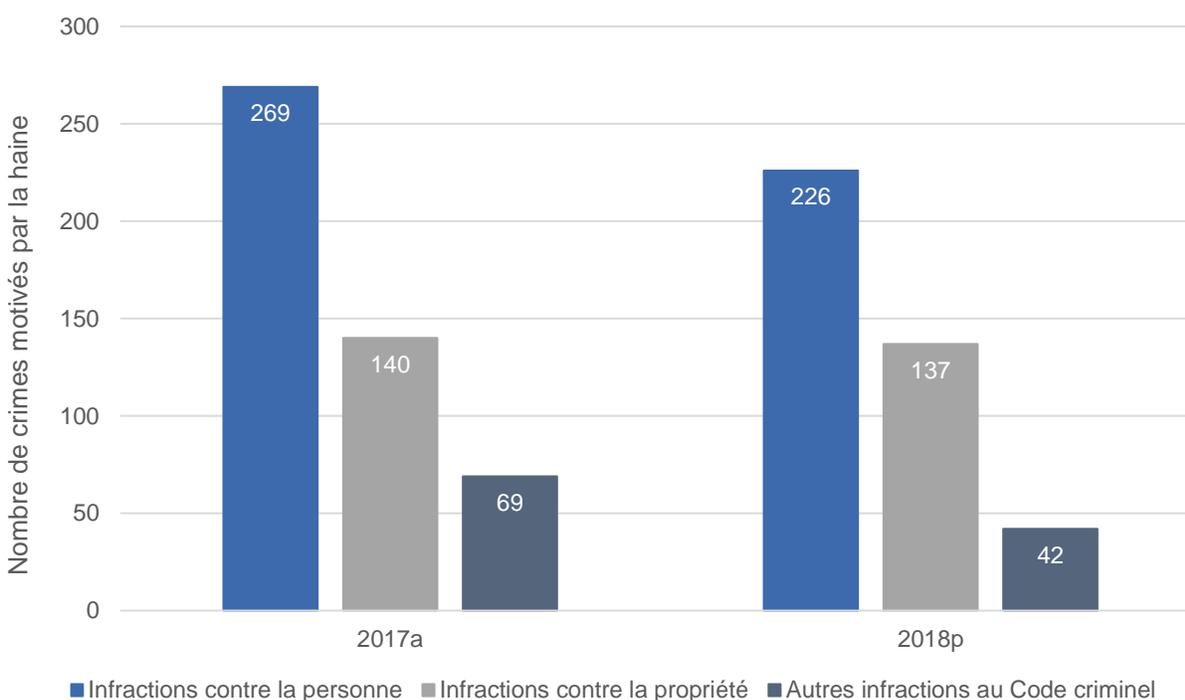
3.3 Les crimes motivés par la haine sont souvent des crimes contre la personne

Globalement, les crimes motivés par la haine affichent une décroissance pour les trois grandes catégories d'infractions au *Code criminel* en 2018 par rapport à 2017.

En 2018, les infractions contre la personne représentaient 55,7 % de l'ensemble des crimes motivés par la haine (226), soit 43 de moins qu'en 2017. Les infractions contre la propriété arrivent au deuxième rang avec 33,7 % des infractions contrairement à la tendance générale de la criminalité où cette catégorie d'infraction est la plus fréquente.

Les autres infractions au *Code criminel* arrivent au troisième rang avec une proportion de 10,3 % pour un volume de 42 crimes motivés par la haine déclarés en 2018 (graphique 17).

Graphique 17 Répartition (en nombre) des crimes motivés par la haine selon la catégorie d'infractions, Québec, 2017^a et 2018^p



a : données actualisées

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Encadré 3 Qui sont les auteurs présumés et les victimes?

Auteurs présumés :

En 2018, 88,3 % des auteurs de crimes motivés par la haine étaient des hommes et 87,8 % étaient d'âge adulte. Il s'agit d'un portrait comparable à celui de la criminalité générale puisqu'en 2017, 79,8 % des auteurs présumés étaient des hommes et 87,5 % avaient plus de 18 ans.

Victimes :

Dans une proportion moindre, les hommes représentaient 67,1 % des victimes de crimes motivés par la haine et 90,4 % étaient d'âge adulte. Le portrait des victimes de crimes motivés par la haine diffère donc du portrait général des victimes d'actes criminels, puisque les hommes représentent habituellement 48,4 % des victimes alors que les femmes en représentent 51,6 %. La majorité des victimes avaient 18 ans et plus (81,4 %).

Tableaux complémentaires

Tableau 16 Évolution du nombre d'infractions selon la catégorie d'infractions, Québec, 2013 à 2018^p

Catégorie d'infractions	2013	2014	2015	2016	2017 ^a	2018 ^p
Homicide	73	70	79	66	90	85
Négligence criminelle	70	28	17	25	26	36
Tentative de meurtre	171	172	229	189	231	198
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	41 323	40 758	41 514	42 528	43 713	44 564
Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	3 766	3 542	3 732	4 000	4 856	5 417
Autres infractions d'ordre sexuel	1 641	1 719	1 973	2 331	2 923	3 342
Enlèvement, traite et séquestration	1 315	1 329	1 411	1 538	1 313	1 041
Vol qualifié ou extorsion	6 062	5 367	5 210	4 895	4 597	4 512
Harcèlement criminel	4 769	4 581	4 816	5 074	5 754	5 465
Menaces	15 627	15 292	15 043	14 710	15 280	15 680
Autres	2 590	2 338	2 240	2 261	2 550	2 484
Infractions contre la personne	77 407	75 196	76 264	77 617	81 333	82 824
Crime d'incendie	2 363	2 253	2 188	1 985	2 020	1 885
Introduction par effraction	38 917	35 215	32 286	30 699	29 719	25 666
Vol de véhicules à moteur	17 546	15 025	12 952	11 792	12 720	12 299
Vol de plus de 5 000 \$	3 843	3 301	3 288	2 917	2 998	3 489
Vol de 5 000 \$ ou moins	75 107	68 862	65 361	59 194	58 501	55 978
Possession de biens volés	1 958	1 869	1 806	1 508	1 560	1 548
Fraude	15 520	15 179	16 898	19 303	19 356	22 280
Méfait	33 479	29 036	29 111	25 634	25 245	23 248
Infractions contre la propriété	188 733	170 740	163 890	153 032	152 119	146 393
Infractions liées à la prostitution	227	122	107	55	15	17
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	1 605	1 570	1 473	1 583	1 662	1 742
Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	38 009	30 604	28 990	30 653	31 402	30 157
Actes contraires aux bonnes mœurs ou inconduite	2 149	2 218	2 415	2 585	2 629	2 539
Autres	1 172	1 272	1 041	977	985	955
Autres infractions au Code criminel	43 162	35 786	34 026	35 853	36 693	35 410
Code criminel (sauf les infractions relatives à la conduite de véhicules)	309 302	281 722	274 180	266 502	270 145	264 627
Conduite avec facultés affaiblies	15 464	14 742	14 795	14 648	13 187	12 994
Délit de fuite	23 947	23 954	22 514	22 213	23 720	22 189
Autres	2 909	2 862	2 834	2 718	2 855	2 809
Infractions relatives à la conduite de véhicules	42 320	41 558	40 143	39 579	39 762	37 992
Total des infractions au Code criminel	351 622	323 280	314 323	306 081	309 907	302 619
Infractions relatives aux drogues et aux autres substances	22 165	21 942	20 810	21 316	20 573	17 514
Infractions aux autres lois fédérales	1 007	715	559	707	708	726
Infractions aux lois fédérales (autres que celles prévues au Code criminel)	23 172	22 657	21 369	22 023	21 281	18 240
Infractions aux lois provinciales	6 141	6 506	6 714	6 448	6 248	6 361

a : données actualisées p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 17 Évolution du taux d'infractions selon la catégorie d'infractions, Québec, 2013 à 2018^p

Catégorie d'infractions	2013	2014	2015	2016	2017 ^a	2018 ^p
Homicide	0,9	0,9	1,0	0,8	1,1	1,0
Négligence criminelle	0,9	0,3	0,2	0,3	0,3	0,4
Tentative de meurtre	2,1	2,1	2,8	2,3	2,8	2,4
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	506,8	496,1	502,6	511,0	526,8	531,1
Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	46,2	43,1	45,2	48,1	58,5	64,6
Autres infractions d'ordre sexuel	20,1	20,9	23,9	28,0	35,2	39,8
Enlèvement, traite et séquestration	16,1	16,2	17,1	18,5	15,8	12,4
Vol qualifié ou extorsion	74,3	65,3	63,1	58,8	55,4	53,8
Harcèlement criminel	58,5	55,8	58,3	61,0	69,3	65,1
Menaces	191,6	186,1	182,1	176,8	184,1	186,9
Autres	31,8	28,5	27,1	27,2	30,7	29,6
Infractions contre la personne	949,3	915,4	923,4	932,7	980,2	987,1
Crime d'incendie	29	27,4	26,5	23,9	24,3	22,5
Introduction par effraction	477,3	428,7	390,9	368,9	358,2	305,9
Vol de véhicules à moteur	215,2	182,9	156,8	141,7	153,3	146,6
Vol de plus de 5 000 \$	47,1	40,2	39,8	35,1	36,1	41,6
Vol de 5 000 \$ ou moins	921,1	838,3	791,3	711,3	705,0	667,2
Possession de biens volés	24,0	22,8	21,9	18,1	18,8	18,4
Fraude	190,3	184,8	204,6	232,0	233,3	265,5
Méfait	410,6	353,5	352,5	308,0	304,2	277,1
Infractions contre la propriété	2 314,6	2 078,4	1 984,3	1 838,9	1 833,3	1 744,7
Infractions liées à la prostitution	2,8	1,5	1,3	0,7	0,2	0,2
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	19,7	19,1	17,8	19,0	20,0	20,8
Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	466,1	372,5	351,0	368,3	378,4	359,4
Actes contraires aux bonnes mœurs ou inconduite	26,4	27	29,2	31,1	31,7	30,3
Autres	14,4	15,5	12,6	11,7	11,9	11,4
Autres infractions au Code criminel	529,3	435,6	412	430,8	442,2	422,0
Code criminel (sauf les infractions relatives à la conduite de véhicules)	3 793,3	3 429,4	3 319,6	3 202,4	3 255,7	3 153,9
Conduite avec facultés affaiblies	189,6	179,5	179,1	176,0	158,9	154,9
Délit de fuite	293,7	291,6	272,6	266,9	285,9	264,5
Autres	35,7	34,8	34,3	32,7	34,4	33,5
Infractions relatives à la conduite de véhicules	519,0	505,9	486,0	475,6	479,2	452,8
Total des infractions au Code criminel	4 312,3	3 935,3	3 805,6	3 678,0	3 734,8	3 606,7
Infractions relatives aux drogues et aux autres substances	271,8	267,1	252,0	256,1	247,9	208,7
Infractions aux autres lois fédérales	12,3	8,7	6,8	8,5	8,5	8,7
Infractions aux lois fédérales (autres que celles prévues au Code criminel)	284,2	275,8	258,7	264,6	256,5	217,4
Infractions aux lois provinciales	75,3	79,2	81,3	77,5	75,3	75,8

a : données actualisées p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 18 Nombre et taux d'infractions au *Code criminel*, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales par corps de police, Québec, 2018^p

Territoire du corps de police municipal	Code criminel										Infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants		Infractions aux autres lois fédérales		Infractions aux lois provinciales	
	Infractions contre la personne		Infractions contre la propriété		Autres infractions (sauf la conduite de véhicules)		Total		Infractions relatives à la conduite de véhicules							
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
Blainville	380	642,9	696	1 177,6	126	213,2	1 202	2 033,7	174	294,4	119	201,3	0	0,0	27	45,7
Bromont	49	515,8	109	1 147,5	28	294,8	186	1 958,1	49	515,8	25	263,2	0	0,0	9	94,7
Châteauguay	651	966,3	889	1 319,6	187	277,6	1 727	2 563,5	332	492,8	127	188,5	0	0,0	116	172,2
Gatineau	3 514	1 235,7	5 531	1 945,0	1 932	679,4	10 977	3 860,1	2 478	871,4	944	332,0	137	48,2	34	12,0
Granby	464	678,3	1 089	1 591,9	526	768,9	2 079	3 039,0	182	266,0	125	182,7	43	62,9	90	131,6
L'Assomption	155	590,0	293	1 115,3	112	426,3	560	2 131,7	179	681,4	65	247,4	1	3,8	41	156,1
Laval	3 794	874,2	7 310	1 684,4	1 753	403,9	12 857	2 962,5	724	166,8	1 116	257,1	110	25,3	279	64,3
Lévis	898	614,3	1 301	890,0	452	309,2	2 651	1 813,5	1 018	696,4	325	222,3	5	3,4	87	59,5
Longueuil	3 912	916,1	7 588	1 776,8	1 389	325,3	12 889	3 018,1	2 493	583,8	720	168,6	5	1,2	315	73,8
Mascouche	397	826,2	762	1 585,7	101	210,2	1 260	2 622,1	231	480,7	45	93,6	0	0,0	148	308,0
Memphrémagog	227	638,6	462	1 299,7	171	481,1	860	2 419,4	314	883,4	133	374,2	6	16,9	91	256,0
Mercier	98	731,5	87	649,4	19	141,8	204	1 522,6	21	156,7	7	52,2	1	7,5	2	14,9
Mirabel	507	728,2	888	1 275,4	158	226,9	1 553	2 230,5	190	272,9	57	81,9	2	2,9	20	28,7
Montréal	20 862	1 030,2	50 507	2 494,0	8 786	433,8	80 155	3 958,0	3 762	185,8	2 934	144,9	227	11,2	457	22,6
Mont-Tremblant	163	1 652,3	321	3 253,9	63	638,6	547	5 544,9	163	1 652,3	64	648,8	3	30,4	75	760,3
MRC Les Collines-de-l'Outaouais	347	687,0	408	807,8	118	233,6	873	1 728,4	159	314,8	93	184,1	3	5,9	44	87,1
Québec	6 716	1 159,0	11 171	1 927,8	2 990	516,0	20 877	3 602,8	1 733	299,1	1 332	229,9	5	0,9	99	17,1
Région de Deux-Montagnes	452	900,6	510	1 016,2	93	185,3	1 055	2 102,1	261	520,0	43	85,7	0	0,0	34	67,7
Région de Roussillon	800	739,5	1 325	1 224,8	269	248,6	2 394	2 212,9	527	487,1	387	357,7	4	3,7	174	160,8
Repentigny	534	586,1	911	999,8	418	458,7	1 863	2 044,6	509	558,6	291	319,4	0	0,0	44	48,3
Richelieu–Saint-Laurent	1 421	682,6	2 556	1 227,8	344	165,2	4 321	2 075,7	984	472,7	200	96,1	24	11,5	106	50,9
Saguenay	1 481	1 012,2	2 197	1 501,5	894	611,0	4 572	3 124,7	1 010	690,3	319	218,0	27	18,5	42	28,7
Saint-Eustache	567	1 251,1	891	1 966,0	183	403,8	1 641	3 620,8	180	397,2	162	357,5	1	2,2	27	59,6
Saint-Jean-sur-Richelieu	785	814,6	1 463	1 518,1	282	292,6	2 530	2 625,3	632	655,8	184	190,9	4	4,2	63	65,4
Saint-Jérôme	1 363	1 762,5	1 444	1 867,2	1 099	1 421,1	3 906	5 050,8	343	443,5	234	302,6	0	0,0	54	69,8
Sherbrooke	1 459	879,7	2 635	1 588,7	1 671	1 007,5	5 765	3 475,8	1 009	608,3	393	236,9	22	13,3	705	425,1
Terrebonne	1 088	773,9	1 576	1 121,1	353	251,1	3 017	2 146,1	404	287,4	359	255,4	5	3,6	86	61,2
Thérèse-De Blainville	945	1 214,0	1 313	1 686,8	397	510,0	2 655	3 410,8	433	556,3	182	233,8	1	1,3	14	18,0
Thetford Mines	537	2 093,6	458	1 785,6	244	951,3	1 239	4 830,6	105	409,4	53	206,6	1	3,9	36	140,4
Trois-Rivières	1 394	1 017,3	2 391	1 744,9	674	491,9	4 459	3 254,1	812	592,6	282	205,8	11	8,0	87	63,5
Total des corps de police municipaux	55 960	977,7	109 082	1 905,8	25 832	451,3	190 874	3 334,7	21 411	374,1	11 320	197,8	648	11,3	3 406	59,5
Sûreté du Québec	26 116	1 005,4	37 004	1 424,6	9 352	360,0	72 472	2 790,0	16 428	632,4	6 127	235,9	70	2,7	2 948	113,5
Corps de police autochtones	748	1 029,1	307	422,4	226	310,9	1 281	1 762,4	153	210,5	67	92,2	8	11,0	7	9,6

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Nombre et taux d'infractions par 100 000 habitants (population selon la *Gazette officielle du Québec*).

Tableau 19 Nombre et taux d'auteurs présumés chez les jeunes et les adultes selon la catégorie d'infractions, Québec, 2009 et 2018^p

Catégorie d'infractions	Nombre				Variation du nombre 2009/2018 ^p		Taux				Variation du taux 2009/2018 ^p	
	2009		2018 ^p		(%)		2009		2018 ^p		(%)	
	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes
Homicide	4	41	2	55	-50,0	34,1	0,7	0,7	0,4	0,8	-42,4	23,9
Négligence criminelle	0	16	7	17		6,3	0,0	0,3	1,4	0,2		-1,9
Tentative de meurtre	9	121	7	132	-22,2	9,1	1,6	1,9	1,4	1,9	-10,3	0,7
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	5 548	29 195	3 327	29 922	-40,0	2,5	976,9	463,6	675,4	438,7	-30,9	-5,4
Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	450	1 922	502	1 991	11,6	3,6	79,2	30,5	101,9	29,2	28,6	-4,3
Autres infractions d'ordre sexuel	123	420	560	974	355,3	131,9	21,7	6,7	113,7	14,3	424,9	114,1
Enlèvement, traite et séquestration	72	921	28	860	-61,1	-6,6	12,7	14,6	5,7	12,6	-55,2	-13,8
Vol qualifié et extorsion	749	2 724	474	1 910	-36,7	-29,9	131,9	43,3	96,2	28,0	-27,0	-35,3
Harcèlement criminel	348	3 028	322	3 778	-7,5	24,8	61,3	48,1	65,4	55,4	6,7	15,2
Menaces	1 892	9 865	1 555	8 748	-17,8	-11,3	333,1	156,6	315,7	128,3	-5,2	-18,1
Autres	309	1 361	190	1 203	-38,5	-11,6	54,4	21,6	38,6	17,6	-29,1	-18,4
Total des infractions contre la personne	9 504	49 614	6 974	49 590	-26,6	0,0	1 673,5	787,8	1 415,8	727,1	-15,4	-7,7
Crime d'incendie	331	333	106	240	-68,0	-27,9	58,3	5,3	21,5	3,5	-63,1	-33,4
Introduction par effraction	2 608	8 044	743	4 396	-71,5	-45,4	459,2	127,7	150,8	64,5	-67,2	-49,5
Vol de véhicules à moteur	1 096	2 759	199	1 682	-81,8	-39,0	193,0	43,8	40,4	24,7	-79,1	-43,7
Vol de plus de 5 000 \$	38	536	28	469	-26,3	-12,5	6,7	8,5	5,7	6,9	-15,0	-19,2
Vol de 5 000 \$ ou moins	7 665	18 820	3 485	13 489	-54,5	-28,3	1 349,7	298,8	707,5	197,8	-47,6	-33,8
Possession de biens volés	804	2 488	169	1 096	-79,0	-55,9	141,6	39,5	34,3	16,1	-75,8	-59,3
Fraude	446	6 173	366	4 660	-17,9	-24,5	78,5	98,0	74,3	68,3	-5,4	-30,3
Méfait	3 114	5 022	887	3 787	-71,5	-24,6	548,3	79,7	180,1	55,5	-67,2	-30,4
Total des infractions contre la propriété	16 102	44 175	5 983	29 819	-62,8	-32,5	2 835,2	701,4	1 214,6	437,2	-57,2	-37,7
Infractions liées à la prostitution	2	557	0	10	-100,0	-98,2	0,4	8,8	0,0	0,1	-100,0	-98,3
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	122	1 161	111	1 303	-9,0	12,2	21,5	18,4	22,5	19,1	4,9	3,6
Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	2 242	32 543	1 199	27 498	-46,5	-15,5	394,8	516,7	243,4	403,2	-38,3	-22,0
Actes contraires aux bonnes mœurs et inconduite	251	1 002	323	1 063	28,7	6,1	44,2	15,9	65,6	15,6	48,4	-2,0
Autres	183	730	95	684	-48,1	-6,3	32,2	11,6	19,3	10,0	-40,1	-13,5
Total des autres infractions au Code criminel	2 800	35 993	1 728	30 558	-38,3	-15,1	493,0	571,5	350,8	448,1	-28,8	-21,6
Total des infractions au Code criminel (sauf les infractions relatives à la conduite de véhicules)	28 406	129 782	14 685	109 967	-48,3	-15,3	5 001,7	2 060,8	2 981,2	1 612,4	-40,4	-21,8

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

* Exclut les sexes et les âges inconnus ou non conformes. Comprend les jeunes de 12 à 17 ans et les adultes de 18 ans et plus.

Tableau 20 Nombre et taux d'auteurs présumés chez les jeunes et les adultes selon la catégorie d'infractions, Québec, 2017^a et 2018^p

Catégorie d'infractions	Nombre				Variation du nombre 2017 ^a /2018 ^p (%)		Taux				Variation du taux 2017 ^a /2018 ^p (%)	
	2017 ^a		2018 ^p		Jeunes	Adultes	2017 ^a		2018 ^p		Jeunes	Adultes
	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes			Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes		
Homicide	3	56	2	55	-33,3	-1,8	0,6	0,8	0,4	0,8	-34,0	-2,9
Négligence criminelle	0	15	7	17		13,3	0,0	0,2	1,4	0,2		12,1
Tentative de meurtre	8	141	7	132	-12,5	-6,4	1,6	2,1	1,4	1,9	-13,4	-7,4
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	3 515	30 186	3 327	29 922	-5,3	-0,9	720,9	447,5	675,4	438,7	-6,3	-2,0
Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	590	2 201	502	1 991	-14,9	-9,5	121,0	32,6	101,9	29,2	-15,8	-10,5
Autres infractions d'ordre sexuel	548	1 138	560	974	2,2	-14,4	112,4	16,9	113,7	14,3	1,2	-15,4
Enlèvement, traite et séquestration	44	1 089	28	860	-36,4	-21,0	9,0	16,1	5,7	12,6	-37,0	-21,9
Vol qualifié et extorsion	505	2 258	474	1 910	-6,1	-15,4	103,6	33,5	96,2	28,0	-7,1	-16,3
Harcèlement criminel	395	4 114	322	3 778	-18,5	-8,2	81,0	61,0	65,4	55,4	-19,3	-9,2
Menaces	1 563	8 895	1 555	8 748	-0,5	-1,7	320,6	131,9	315,7	128,3	-1,5	-2,7
Autres	250	1 272	190	1 203	-24,0	-5,4	51,3	18,9	38,6	17,6	-24,8	-6,5
Total des infractions contre la personne	7 421	51 365	6 974	49 590	-6,0	-3,5	1 522,0	761,5	1 415,8	727,1	-7,0	-4,5
Crime d'incendie	162	275	106	240	-34,6	-12,7	33,2	4,1	21,5	3,5	-35,2	-13,7
Introduction par effraction	1 098	5 126	743	4 396	-32,3	-14,2	225,2	76,0	150,8	64,5	-33,0	-15,2
Vol de véhicules à moteur	343	1 697	199	1 682	-42,0	-0,9	70,3	25,2	40,4	24,7	-42,6	-2,0
Vol de plus de 5 000 \$	15	463	28	469	86,7	1,3	3,1	6,9	5,7	6,9	84,8	0,2
Vol de 5 000 \$ ou moins	4 051	14 063	3 485	13 489	-14,0	-4,1	830,8	208,5	707,5	197,8	-14,8	-5,1
Possession de biens volés	206	1 147	169	1 096	-18,0	-4,4	42,2	17,0	34,3	16,1	-18,8	-5,5
Fraude	323	5 721	366	4 660	13,3	-18,5	66,2	84,8	74,3	68,3	12,2	-19,4
Méfait	1 112	4 099	887	3 787	-20,2	-7,6	228,1	60,8	180,1	55,5	-21,0	-8,6
Total des infractions contre la propriété	7 310	32 591	5 983	29 819	-18,2	-8,5	1 499,2	483,2	1 214,6	437,2	-19,0	-9,5
Infractions liées à la prostitution	1	3	0	10	-100,0	233,3	0,2	0,0	0,0	0,1	-100,0	229,7
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	141	1 430	111	1 303	-21,3	-8,9	28,9	21,2	22,5	19,1	-22,1	-9,9
Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	1 312	29 370	1 199	27 498	-8,6	-6,4	269,1	435,4	243,4	403,2	-9,5	-7,4
Actes contraires aux bonnes mœurs et inconduite	394	1 246	323	1 063	-18,0	-14,7	80,8	18,5	65,6	15,6	-18,9	-15,6
Autres	89	792	95	684	6,7	-13,6	18,3	11,7	19,3	10,0	5,7	-14,6
Total des autres infractions au Code criminel	1 937	32 841	1 728	30 558	-10,8	-7,0	397,3	486,9	350,8	448,1	-11,7	-8,0
Total des infractions au Code criminel (sauf les infractions relatives à la conduite de véhicules)	16 668	116 797	14 685	109 967	-11,9	-5,8	3 418,4	1 731,5	2 981,2	1 612,4	-12,8	-6,9

a : données actualisées p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

* Exclut les sexes et les âges inconnus ou non conformes. Comprend les jeunes de 12 à 17 ans et les adultes de 18 ans et plus.

Annexe

Classification des catégories d'infractions

INFRACTIONS AUX LOIS FÉDÉRALES

Infractions au *Code criminel*

Infractions contre la personne

- Homicide, négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort, tentative et complot en vue de commettre un meurtre, voies de fait¹⁵, agression sexuelle, autres infractions d'ordre sexuel, proxénétisme, enlèvement, traite ou séquestration, vol qualifié et extorsion, harcèlement criminel, menaces et autres infractions contre la personne.

Infractions contre la propriété

- Crime d'incendie, introduction par effraction, vol d'un véhicule à moteur, vol de plus de 5 000 \$, vol de 5 000 \$ ou moins, possession de biens volés, fraude et méfait.

Autres infractions au *Code criminel*

- Infractions liées à la prostitution, infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes, infractions contre l'administration de la loi et de la justice¹⁶, actes contraires aux bonnes mœurs et inconduite¹⁷, activités liées au terrorisme et autres crimes¹⁸.

Infractions relatives à la conduite de véhicules

- Conduite avec facultés affaiblies, délit de fuite et autres infractions relatives à la conduite d'un véhicule¹⁹.

Infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

- Possession, trafic, possession aux fins de trafic, d'importation et d'exportation, de production, infractions relatives aux ordonnances médicales (c.-à-d. : pratique négligente, visites multiples, fausse ordonnance, supposition de personne), autres infractions à la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*.

Loi sur le cannabis

- Possession illégale de cannabis, distribution illégale, vente illégale, possession en vue de la vente ou de l'exportation, importation de cannabis, culture illégale ainsi que les autres infractions prévues à la *Loi sur le cannabis*.

Infractions relatives aux autres lois fédérales

- Les lois sur la faillite, de l'impôt sur le revenu, sur la marine marchande du Canada, sur la santé publique, sur les douanes, sur la concurrence, sur l'accise, sur le système de justice pénale pour les adolescents, sur l'immigration et la protection des réfugiés, sur les armes à feu, sur la défense nationale, sur les explosifs, sur le transport

15. Les voies de fait consistent à utiliser la force ou à menacer d'utiliser la force, directement ou indirectement, contre une autre personne, sans son consentement. Il existe trois niveaux de voies de fait selon leur gravité.

16. Les infractions contre l'administration de la loi et de la justice regroupent, entre autres, les infractions aux règles de liberté sous caution, le manquement aux conditions de probation, l'évasion d'une garde légale, l'entrave à un fonctionnaire ou à un agent de la paix, le défaut de comparaître et la liberté illégale d'un détenu.

17. Les actes contraires aux bonnes mœurs ou l'inconduite regroupent, entre autres, l'action indécente, le fait de troubler la paix, la production, la distribution et la possession de pornographie juvénile, l'intrusion de nuit et la nuisance publique.

18. Les autres crimes de cette catégorie regroupent, entre autres, la monnaie contrefaite, les jeux et les paris, les infractions contre l'ordre public, les infractions ou les activités au profit d'une organisation criminelle et le recyclage des produits de la criminalité.

19. Les autres infractions relatives à la conduite d'un véhicule regroupent, entre autres, la conduite dangereuse, les poursuites, la conduite d'un véhicule pendant une interdiction et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang.

interprovincial et les autres lois fédérales. Les infractions aux autres lois fédérales ne sont pas analysées dans cette publication.

INFRACTIONS AUX LOIS PROVINCIALES

- Infractions prévues à diverses lois québécoises dont les corps de police sont chargés de l'application, notamment les lois sur les infractions en matière de boissons alcooliques, sur l'assurance automobile du Québec, concernant l'impôt sur le tabac, sur les loteries et courses et plusieurs autres lois provinciales. Les infractions à des lois provinciales ne sont pas analysées dans cette publication.

Références

- MOREAU, Greg (2019). « Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2018 », *Juristat*, vol. 39, n° 1, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, 73 p.
- OUIMET, Marc (2015). *Les causes du crime : examen des théories explicatives de la délinquance, du passage à l'acte et de la criminalité*, Québec, Presses de l'Université Laval, 586 p.
- PERREAULT, Samuel (2015). « La victimisation criminelle au Canada, 2014 », *Juristat*, vol. 35, n° 1, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, 45 p.
- WALLACE, M., TURNER, J., MATARAZZO, A. et BABYAK, C. (2009). *La mesure de la criminalité : présentation de l'Indice de gravité de la criminalité et des améliorations au Programme de déclaration uniforme de la criminalité* [En ligne] [<http://www.statcan.gc.ca/pub/85-004-x/85-004-x2009001-fra.pdf>].

